



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

CRÉER DES CHAÎNES DE VALEUR  
MONDIALE RESPONSABLES  
POUR DES FRUITS TROPICAUX  
DURABLES

# Analyse des lacunes pour soutenir le devoir de diligence dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas





# **Analyse des lacunes pour soutenir le devoir de diligence dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas**

## Citer comme suit:

FAO. 2023. *Analyse des lacunes pour soutenir le devoir de diligence dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc4149fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN: 978-92-5-137590-7

© FAO, 2023



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Remerciements</b>   | <b>iv</b> |
| <b>1. Introduction</b>   | <b>1</b>  |
| 1.1. Pourquoi votre entreprise devrait-elle procéder à une analyse des lacunes ?   | 1         |
| 1.2. À qui s'adresse ce guide ?  | 2         |
| 1.3. Quel est l'objectif du guide ?  | 2         |
| 1.4. Que peut-on trouver dans le guide ?   | 3         |
| <b>2. Le devoir de diligence dans le contexte de la conduite responsable des affaires et du développement durable</b>  | <b>5</b>  |
| 2.1. Pourquoi les entreprises devraient-elles renforcer leur capacité à gérer les risques liés au développement durable ?  | 5         |
| 2.2. Qu'est-ce que le devoir de diligence basé sur les risques dans le contexte de la conduite responsable des entreprises ?   | 6         |
| 2.3. Comment les directives volontaires de développement durable peuvent-elles être utilisées pour gérer les risques ?   | 7         |
| <b>3. Outil d'analyse des lacunes</b>  | <b>15</b> |
| 3.1. À quelles questions l'outil d'analyse des lacunes permet-il de répondre ?   | 15        |
| 3.2. Quelles sont les contraintes de l'outil ?   | 15        |
| 3.3. Qui devrait utiliser l'outil d'analyse des lacunes ?  | 16        |
| 3.4. En quoi consiste l'outil d'analyse des lacunes et comment l'utiliser ?  | 16        |
| <b>4. Conclusions et recommandations</b>   | <b>21</b> |
| 4.1. Comment utiliser les résultats de l'analyse des lacunes ?   | 21        |
| 4.2. Points importants   | 22        |
| <b>Annexes</b>   | <b>25</b> |
| Définitions  | 25        |
| Domaines dans lesquels les directives volontaires communes en matière de développement durable convergent ou divergent avec le Guide OCDE-FAO                                | 26        |
| Exemples de lacunes et de domaines de convergence entre la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au développement durable dans la pratique et le Guide OCDE-FAO | 33        |
| <b>Références</b>  | <b>39</b> |

# Remerciements

Le projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) "Créer des chaînes de valeur mondiales responsables pour la production et le commerce durables des fruits tropicaux", également appelé projet "Fruits responsables" aide les entreprises, les plantations, les associations de producteurs et d'agriculteurs, les transformateurs, les conditionneurs, les exportateurs et les importateurs, ainsi que les organisations commerciales des secteurs de l'avocat et de l'ananas (ci-après dénommés collectivement les entreprises) à devenir plus durables et à mieux résister aux chocs. Ce guide est un produit du Projet "Fruits responsables".

Il a été élaboré par Eric Jesper Karlsson avec le soutien de Marlo Rankin, Michael Riggs, Giuseppe Bonavita et Valentina Perez Mardones. L'orientation générale a été assurée par Pascal Liu. Les autres membres de l'équipe qui ont contribué à ce guide sont Debora Piscitelli, Erica Carvell, Maria Hernandez Lagana, Juan Mata et Tomislav Ivancic. Jonathan Hallo, Luisa Lafleur, Ettore Vecchione et Araceli Cardenas ont apporté leur soutien éditorial et réalisé la conception graphique.

De nombreux autres experts et praticiens au sein et en dehors de la FAO ont également contribué à améliorer les versions préliminaires du guide, notamment Alyssa Melendez (Equal Exchange); Armando García (APEAJAL); Azhan Austad (Malaysian Pineapple Industry Board); Carrie Ward (Halls); Chunyu Li (Guangdong Academy of Agricultural Sciences); Dorothy Chandrabalan (TFNet); Ellina Mansyah (ITFRI); Emily Norton (OCDE); Hannah Koep-Adrieu (OCDE); Jorge Sanches (Nicoverde); Juan C. Paredes (PROHASS); Juan Elvira Quezada (APEAM); Patrick Teoh (Rompin); Patrick Teoh (RIPI); Pham Thi Thanh Trinh (Dakado Group); Pilar Santacoloma (FAO); Prakash Patil (ICAR); Ravdeep Jaidka (Equal Exchange); Rena Hinoshita (OCDE); Roberto S. Villalobos (Lapanday Foods); Shivani Kannabhiran (OCDE); Simon Derrick (Blue Skies); Thi Nguyen (Koina); Xicotencatl Camacho (APEAM); et Yacob Ahmad (TFNet).

Le guide est basé sur le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables (Guide OCDE-FAO) et s'inspire des évaluations d'alignement de l'OCDE, de la carte des directives de l'ITC ainsi que de nombreuses directives volontaires de durabilité utilisées dans le secteur des fruits tropicaux.

# 1. Introduction

## 1.1. Pourquoi votre entreprise devrait-elle procéder à une analyse des lacunes ?

Le secteur des fruits tropicaux a connu une croissance rapide au cours des dernières décennies. Avec l'augmentation de la production et des exportations, le secteur a créé de plus en plus d'emplois et de revenus et a généré des recettes d'exportation considérables pour les pays producteurs. Les fruits tropicaux font également partie de l'alimentation saine de millions de personnes. Toutefois, le secteur peut également avoir des répercussions négatives sur l'environnement et sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations. Le secteur est également très exposé aux chocs externes tels que les effets du changement climatique, l'augmentation des prix des intrants et du transport et les ralentissements économiques. En outre, des réglementations nouvelles ou proposées obligent les entreprises à prendre en compte les risques liés au développement durable, notamment les émissions de gaz à effet de serre et les violations des droits de l'homme.

Pour garantir le succès économique continu du secteur des fruits tropicaux, les entreprises doivent renforcer leur capacité à identifier et à traiter les risques liés à la durabilité, y compris les risques d'impacts sociaux, économiques, environnementaux, sanitaires ou de gouvernance négatifs des opérations tout au long de leurs chaînes de valeur. De nombreuses entreprises s'efforcent de contribuer à la durabilité, de traiter les risques liés à la durabilité de leurs opérations et de devenir plus résistantes aux chocs extérieurs. Cependant, de nombreuses entreprises ont besoin d'aide pour renforcer leur capacité à gérer les risques, et cela tout au long de la chaîne de valeur.

La FAO et l'OCDE recommandent aux entreprises d'effectuer un devoir diligence basé sur les risques tout au long de la chaîne de valeur afin d'identifier et de traiter les risques d'impacts négatifs sur les personnes, les sociétés et la planète. Le devoir de diligence est le processus par lequel les entreprises peuvent identifier, évaluer, atténuer et prévenir les impacts négatifs de leurs activités et de celles de leurs fournisseurs et partenaires commerciaux, et en rendre compte ([OCDE-FAO, 2016](#); [OCDE, 2011](#); [OCDE, 2018a](#)). Toutes les entreprises sont confrontées à des risques différents et les mesures prises pour faire face à un risque particulier doivent correspondre à la gravité et à la probabilité des impacts négatifs découlant de ce risque. Le devoir de diligence aide les entreprises à répondre aux attentes et aux réglementations des marchés d'exportation, à améliorer leur réputation et à réduire les coûts liés aux litiges, aux conflits et aux réputations entachées. La gestion des risques les aide également à mieux résister aux chocs extérieurs.

Les discussions avec les entreprises et les réponses à l'enquête initiale du Projet Fruits Responsables indiquent que la plupart des entreprises interrogées sont conscientes des risques liés au développement durable et ont pris des mesures pour éviter les impacts négatifs de leurs propres activités. En outre, elles s'efforcent toutes de se conformer à différentes directives volontaires de développement durable. Toutefois, peu d'entre elles disposent de systèmes de devoir de diligence exhaustifs pour gérer les risques dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Les directives internationales et les réglementations nationales et régionales récemment proposées ou adoptées précisent que les entreprises sont responsables de la mise en œuvre de leur propre devoir de diligence. Elles ne peuvent pas confier cette responsabilité à des tiers. Toutefois, les systèmes de certification et les initiatives sectorielles, ainsi que les directives de durabilité qui leur sont associées, peuvent être utiles pour concevoir et mettre en œuvre les systèmes de devoir de diligence propres aux entreprises. Pour évaluer l'utilité des directives de durabilité pour le devoir de diligence, il est possible de les comparer aux attentes internationales. Le Guide OCDE-FAO pour des filières responsables constituent le cadre mondial de devoir de diligence pour le secteur agricole. Il renvoie à des directives, principes et lignes directrices approuvés au niveau international pour aider les entreprises à observer et à entreprendre un devoir de diligence basé sur les risques ([OCDE-FAO, 2016](#)).

Ce guide d'analyse des lacunes aide les entreprises à effectuer une première analyse documentaire des lacunes entre les directives volontaires et les politiques internes qu'elles utilisent et certaines des principales recommandations du Guide OCDE-FAO.

## 1.2. À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est utile aux entreprises des chaînes de valeur des fruits tropicaux qui ne disposent pas actuellement d'un système de gestion des risques liés à la durabilité et qui ont une capacité limitée à effectuer un devoir de diligence. Il peut s'agir de producteurs, d'empaqueteurs, de transformateurs, de négociants, d'exportateurs, d'importateurs, de détaillants et d'autres entreprises impliquées dans ces chaînes de valeur.

Le guide peut aider les entreprises à hiérarchiser les domaines à améliorer dans la gestion des risques liés au développement durable couverts par le Guide OCDE-FAO. L'amélioration des processus et des systèmes de gestion des risques liés à la durabilité peut également rendre les entreprises plus résilientes aux chocs échappant à leur contrôle direct, tels que les effets négatifs du changement climatique, la volatilité des prix, les ravageurs et les maladies des plantes.

Les entreprises qui ont déjà mis en place des processus de devoir de diligence avancés peuvent également utiliser le guide comme l'un des nombreux outils qui les aideront à améliorer et à hiérarchiser leur gestion des risques liés à la durabilité.

Le guide est également utile aux organisations de producteurs et de commerce qui soutiennent leurs membres dans la gestion des risques liés au développement durable.

## 1.3. Quel est l'objectif du guide ?

Le but du guide d'analyse des lacunes est *d'expliquer comment les entreprises de production d'avocats et d'ananas peuvent effectuer des analyses des lacunes afin de renforcer leurs processus de devoir de diligence et, par conséquent, leur durabilité et leur résilience.*

Les objectifs pour atteindre ce but sont les suivants:

1. Expliquer le concept de devoir de diligence basé sur les risques et pourquoi il est pertinent pour les entreprises d'avocats et d'ananas.



2. Identifier les domaines de convergence et de divergence entre le contenu et la mise en œuvre des directives de certification volontaire et des directives de RBC couramment utilisées dans les secteurs de l'avocat et de l'ananas et les attentes internationales en matière de devoir de diligence.
3. Décrire comment les acteurs de l'industrie peuvent effectuer une analyse des lacunes pour informer et renforcer leurs propres processus de devoir de diligence afin d'être plus conformes avec le Guide OCDE-FAO.

### 1.4. Que peut-on trouver dans le guide ?

Le guide d'analyse des lacunes se compose de deux parties, à savoir le présent guide et un outil d'analyse des lacunes distinct, destiné à être utilisé par les entreprises. .

#### Le guide

La section 2 de ce guide traite des avantages de la gestion des risques liés au développement durable, présente le concept de devoir de diligence basé sur les risques et décrit les possibilités et les limites de l'utilisation des directives volontaires de développement durable pour la gestion des risques liés au développement durable. La section 3 fournit des instructions sur la manière d'utiliser l'outil d'analyse des lacunes. La section 4 donne des recommandations sur la manière dont les résultats d'une analyse des lacunes peuvent être utilisés pour renforcer le devoir de diligence.

Le guide comprend également quatre annexes. L'annexe 1 énumère les définitions de termes techniques courants. L'annexe 2 donne des exemples de lacunes et de domaines de convergence entre le contenu des directives volontaires communes et les recommandations du Guide OCDE-FAO. Cette annexe donne également des exemples montrant pourquoi il est avantageux pour les entreprises d'aborder des domaines thématiques et des risques spécifiques. L'annexe 3 donne des exemples sur la manière dont une sélection d'entreprises gère les risques liés au développement durable dans la pratique.

#### L'outil d'analyse des lacunes

L'outil d'analyse des lacunes aide les entreprises à identifier les lacunes importantes et les domaines de convergence entre les directives et les politiques qu'elles utilisent et les recommandations du Guide OCDE-FAO pour des filières agricole durables, y compris son modèle de politique d'entreprise et son cadre en cinq étapes pour le devoir de diligence.

L'outil comprend une section d'instructions, une section d'enquête et une section de résultats. Lorsqu'une entreprise a rempli le questionnaire, les résultats donnent un aperçu des points forts et des limites de son processus de gestion des risques liés au développement durable et l'aident à définir les domaines prioritaires à améliorer.

L'outil d'analyse des lacunes est basé sur une feuille de calcul et ne nécessite pas de connexion internet. Il peut être téléchargé [ici](#) ou en envoyant une demande de fichier par courrier électronique à: [Responsible-Fruits@fao.org](mailto:Responsible-Fruits@fao.org).



## 2. Le devoir de diligence dans le contexte de la conduite responsable des affaires et du développement durable

### 2.1. Pourquoi les entreprises devraient-elles renforcer leur capacité à gérer les risques liés au développement durable ?

Pour assurer leur réussite économique dans le long terme et accroître leur contribution à un avenir durable, les entreprises de production d'avocats et d'ananas doivent améliorer leur capacité à gérer les risques liés au développement durable. Cela nécessite des ressources financières et administratives et peut sembler intimidant pour les entreprises qui se débattent avec des préoccupations plus immédiates. En même temps, le fait de se concentrer sur les risques liés à la durabilité peut contribuer à créer une valeur dans le long terme et une résistance aux chocs extérieurs. Éviter ou atténuer efficacement les impacts négatifs peut contribuer à améliorer les relations avec les consommateurs, les travailleurs, les communautés et les institutions financières, et à construire une bonne réputation. En prévision d'une réglementation plus stricte en matière de devoir de diligence environnementale et sociale, une gestion complète des risques peut également garantir un accès continu à des marchés de grande valeur. Elle peut contribuer à réduire l'utilisation d'intrants et d'énergie coûteux, à minimiser les pertes après récolte et à préserver la base de ressources naturelles dont dépend la production de ces fruits sains. L'atténuation et la prévention des risques permettent également aux entreprises d'éviter les coûts liés aux litiges et aux contentieux.

L'agriculture, y compris le secteur des fruits tropicaux, a un grand potentiel pour contribuer aux objectifs de développement durable, notamment l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la préservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la nutrition, et la création d'emplois. Toutefois, le secteur a également contribué à la dégradation de l'environnement, qu'il s'agisse de la déforestation, de la perte de biodiversité, de la pollution de l'eau ou du changement climatique. La dégradation de l'environnement peut à son tour avoir des effets néfastes sur la quantité et la stabilité des rendements ainsi que sur la qualité des produits. Les risques socio-économiques et sanitaires, notamment les mauvaises conditions de travail et les violations des droits de l'homme, sont également très présents dans l'agriculture et peuvent à leur tour contribuer à une baisse de la productivité du travail, ainsi qu'à des conflits et à des atteintes à la réputation des entreprises. La gravité et l'incidence des chocs externes, tels que les guerres, les pandémies, les maladies des plantes et les conditions météorologiques extrêmes, pourraient également augmenter à l'avenir.

Notre société attend de plus en plus des entreprises qu'elles contribuent à la santé et au bien-être des personnes et de la planète. Des lois nouvelles et proposées exigent des entreprises qu'elles abordent et rendent compte de la manière dont elles traitent les impacts négatifs de leurs activités et de celles de leur chaîne d'approvisionnement sur la société, l'environnement et les droits de l'homme. La sensibilisation accrue aux questions de durabilité a également conduit à des exigences plus élevées de la part des consommateurs, de la société civile, des investisseurs, des institutions financières et d'autres acteurs.

## 2.2. Qu'est-ce que le devoir de diligence basé sur les risques dans le contexte de la conduite responsable des entreprises ?

La conduite responsable des entreprises (RSE) inclut le respect des lois, même lorsque celles-ci sont mal appliquées. Elle implique également de répondre aux attentes de la société, communiquées par exemple par les consommateurs, les organisations de la société civile, les syndicats, les organisations intergouvernementales ou les associations d'entreprises. En tant que telle, la RSE anticipe des exigences légales futures plus strictes. Des directives volontaires internationales, telles que le Guide OCDE-FAO, ont été élaborées pour aider les entreprises à remplir les critères de la RSE (OCDE, 2011; OCDE, 2018a).

Dans le contexte de la RSE, le devoir de diligence est le processus par lequel les entreprises peuvent identifier, évaluer, atténuer, prévenir et rendre compte de la manière dont elles traitent les impacts négatifs de leurs activités et de celles de leurs fournisseurs et partenaires commerciaux. Il aide les entreprises à prévenir, éliminer et remédier aux impacts négatifs qu'elles causent ou auxquels elles contribuent.

**Tableau 1.** Le devoir de diligence dans le contexte d'une conduite responsable des affaires

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>De quoi s'agit-il ?</b>      | <b>Un processus</b>  |
| <b>Qui en est responsable ?</b> | que les <b>entreprises</b> doivent mettre en œuvre pour  |
| <b>Que faut-il faire ?</b>      | <b>identifier, prévenir, ou atténuer et remédier, et rendre compte</b> de la manière dont les impacts négatifs réels et potentiels sont traités. |
| <b>Quel est l'objectif ?</b>    | prendre en compte les <b>impacts négatifs</b> réels et potentiels  |
| <b>Où s'applique-t-il ?</b>     | dans leurs <b>propres opérations, filières et autres relations d'affaires.</b>   |

Source: OCDE : OCDE. 2018a. Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence en matière de conduite responsable des entreprises (RSE). Paris, OCDE. <http://mneguidelines.oecd.org/Guia-de-la-OCDE-de-debida-diligencia-para-una-conducta-empresarial-responsable.pdf>.

Le devoir de diligence repose sur des principes généraux qui reviennent dans différentes directives d'orientation approuvées au niveau international. Par exemple, le devoir de diligence vise à aider les entreprises à éviter les impacts négatifs avant qu'ils ne se produisent, qu'ils proviennent des activités d'une entreprise ou de celles de ses fournisseurs et partenaires commerciaux tout au long de la chaîne de valeur. Le devoir de diligence hiérarchise les risques sur la base d'évaluations continues effectuées par l'entreprise des risques. Les mesures conçues pour répondre aux risques identifiés doivent correspondre à leur gravité et à leur probabilité. Lorsque la probabilité et la gravité d'un impact négatif sont élevées, le devoir de diligence doit être plus étendu et s'adapter à la nature de l'impact négatif. Il s'agit de comprendre comment les résultats négatifs impactent différents groupes, par exemple en intégrant une perspective de genre au devoir de diligence (OCDE-FAO, 2016; OCDE, 2018a).

Chaque entreprise est également exposée à des risques différents en fonction de ses caractéristiques spécifiques, telles que sa taille, le contexte de ses opérations, son modèle d'entreprise, ses produits et sa position dans les chaînes de valeur. Selon l'endroit où elle opère et les marchés qu'elle approvisionne, elle est exposée à différents risques externes qui échappent à son contrôle direct. Les

entreprises doivent être particulièrement attentives aux “signaux d’alerte” ou aux risques qui sont particulièrement susceptibles d’avoir des répercussions négatives s’ils ne sont pas gérés de manière appropriée.

Voici quelques exemples de signaux d’alerte:

- Les lieux touchés par des conflits, la dégradation de l’environnement ou une mauvaise gouvernance, les lieux écologiquement sensibles et les lieux où les populations sont confrontées à l’insécurité alimentaire ou à des pénuries d’eau.
- Le devoir de diligence dans le contexte de la conduite responsable des entreprises et du développement durable
- Les produits dont on sait qu’ils ont un impact négatif sur l’environnement, la société ou les droits de l’homme dans des circonstances spécifiques.
- Les partenaires commerciaux connus pour ne pas respecter les directives de conduite responsable des entreprises.

Voir le Guide OCDE-FAO ([OCDE-FAO, 2016](#)) pour plus de détails sur les signaux d’alerte.

En outre, il peut y avoir des différences dans les devoirs et les capacités des entreprises à mener à bien le devoir de diligence. Les petits producteurs peuvent ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à tous les types de risques et ils peuvent n’avoir qu’un contrôle limité sur les entreprises qui achètent leurs produits. Les grandes entreprises peuvent avoir un impact plus important sur les personnes et la planète et peuvent donc avoir besoin de systèmes plus complets pour gérer les risques liés au développement durable.

Les grandes entreprises peuvent également s’attendre à être liées par de nouvelles réglementations telles que la Proposition de directive de l’Union européenne relative au devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable. La proposition de Directive concerne les entreprises qui emploient plus de 500 personnes ou dont le chiffre d’affaires net est supérieur à 150 millions d’euros. Le seuil de taille pour les entreprises opérant dans des secteurs à fort impact, y compris les secteurs agricole et alimentaire, est plus bas ([Commission européenne, 2022](#)).

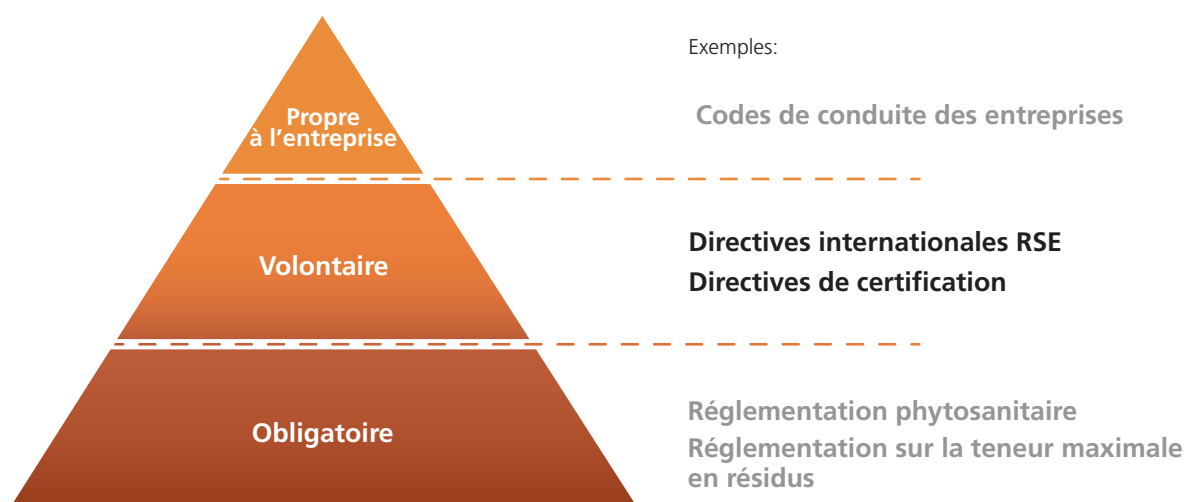
### 2.3. Comment les directives volontaires de développement durable peuvent-elles être utilisées pour gérer les risques ?

En 2021, le projet Fruits responsables a mené une enquête commerciale de référence auprès des entreprises d’avocats et d’ananas afin de comprendre leurs pratiques et défis actuels en matière de durabilité, de devoir de diligence et de résilience. La plupart des entreprises s’étaient engagées à gérer les risques liés à la durabilité, mais peu d’entre elles avaient mis en place un système interne complet de gestion des risques liés à la durabilité. De nombreuses entreprises s’appuient sur des directives volontaires pour obtenir une certification, accéder aux marchés et gérer les risques liés au développement durable.

Les directives volontaires peuvent compléter et soutenir le processus de devoir de diligence interne d’une entreprise. Toutefois, le respect des directives ou la participation à des systèmes de certification

ou à des initiatives sectorielles ne dispensent pas les entreprises de leur devoir de diligence. En outre, d'innombrables directives sont utilisées dans le secteur agricole et leur utilité pour soutenir le devoir de diligence varie. La mesure dans laquelle ces directives peuvent aider les entreprises à exercer leur devoir de diligence dépend en partie de la personne qui gère la directive, de la manière dont la conformité est évaluée et du degré d'alignement du contenu des directives sur les attentes internationales en matière de RSE et de devoir de diligence. Les directives de durabilité qui fournissent des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques liées à la durabilité sont importantes pour le commerce international. Les directives de durabilité dans le commerce international peuvent être divisées en directives obligatoires, directives volontaires émises par des organisations tierces, et directives spécifiques aux entreprises illustrées par la pyramide des directives pour le commerce international (voir Figure 1).

**Figure 1.** Pyramide des directives pour le commerce international



Source: Adaptée du site web du Centre de Commerce International. [https://www.wto.org/spanish/thewto\\_s/coher\\_s/wto\\_itc\\_s.htm](https://www.wto.org/spanish/thewto_s/coher_s/wto_itc_s.htm).

### 2.3.1 Directives obligatoires

Les directives obligatoires sont élaborées par le secteur public et comprennent des lois et des règlements qui définissent des exigences minimales pour les exportations ou les importations de produits alimentaires. Ces directives peuvent varier en fonction du produit et du pays. Les directives obligatoires sur la sécurité alimentaire, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les limites maximales de résidus dans les produits alimentaires font depuis longtemps partie de la réglementation des exportations et des importations de denrées alimentaires. Le respect des nouvelles lois sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme et d'environnement est également de plus en plus souvent exigé pour accéder aux marchés à forte valeur ajoutée.

### 2.3.2 Directives volontaires

Il existe de nombreuses directives volontaires en matière de développement durable. Elles peuvent être élaborées et gérées par des entreprises, des organisations non gouvernementales ou des initiatives multi-acteurs. Bien que ces directives soient volontaires, les directives volontaires élaborées

et reconnues au niveau international servent parfois de base à la législation. Par exemple, les lois sur le devoir de diligence obligatoire en matière de droits de l'homme s'inspirent de directives volontaires approuvées au niveau international. Le respect de certaines directives volontaires peut également être exigé pour l'importation ou l'exportation de produits alimentaires, ce qui les rend obligatoires dans la pratique. À des fins d'analyse, ce guide distingue deux formes de directives volontaires, à savoir les directives de certification et les directives internationales de RSE. Toutefois, il est important de rappeler que la qualité des directives au sein de ces grandes catégories peut varier.<sup>1</sup>

### Directives de certification

Les systèmes de certification donnent l'assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme à certains critères spécifiés dans les directives de certification.

Certaines directives de certification ont intégré des domaines thématiques et des processus recommandés par les directives RSE approuvées au niveau international. Les organisations qui développent et gèrent des systèmes de certification tels que Fairtrade, Rainforest Alliance et d'autres membres de l'ISEAL Alliance<sup>2</sup> ont reconnu que le fait de s'appuyer sur des directives de tiers n'est pas la même chose que le devoir de diligence. Toutefois, on peut soutenir que les directives de certification peuvent aider les entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des processus de devoir de diligence (ISEAL Alliance, 2020). Lorsque la FAO et l'OCDE ont mené un projet pilote sur les lignes directrices OCDE-FAO avec des entreprises, le projet a confirmé que les directives volontaires et les systèmes de certification peuvent être utiles mais ne peuvent pas remplacer le devoir de diligence (OCDE-FAO, 2019).

De nombreuses directives de certification se concentrent sur des segments spécifiques de la chaîne de valeur, souvent les étapes de production ou de transformation. Certaines directives couvrent également un ensemble limité de questions, telles que les conditions de travail ou l'utilisation de pesticides. Les directives de certification peuvent également ne couvrir qu'un certain produit ou une certaine marchandise produite ou commercialisée par une entreprise. Cela n'est pas conforme aux attentes internationales en matière de devoir de diligence, qui exigent que toutes les opérations, tous les produits et tous les services liés à l'entreprise, à ses fournisseurs et à ses partenaires commerciaux soient inclus dans les systèmes de gestion des risques. Voir le Tableau 2 pour une comparaison entre le devoir de diligence et les directives volontaires. Certains systèmes de certification ont été critiqués pour l'insuffisance du contrôle du respect des directives et l'absence de sanctions en cas de non-respect.

---

<sup>1</sup> Le site web de l'OCDE consacré à l'évaluation de l'alignement fournit des informations plus pertinentes sur la relation entre les directives volontaires et le devoir de diligence..

<sup>2</sup> L'Alliance ISEAL est une association de membres pour les directives de durabilité dont la mission est de renforcer les systèmes de directives de durabilité dans l'intérêt des personnes et de l'environnement. La plupart des grands systèmes de certification sont membres de l'Alliance ISEAL

**Tableau 2.** Différences communes entre le devoir de diligence et les directives volontaires

| Devoir de diligence   | Directives volontaires   |
|---|--|
| Les entreprises sont responsables de la gestion des risques   | La gestion des risques est souvent confiée à des tiers, tels que des organismes de certification.  |
| Évaluation continue des risques par l'entreprise  | Les risques sont parfois prédéfinis sans tenir compte des spécificités de chaque entreprise.   |
| L'accent est mis à la fois sur la prévention des impacts négatifs avant qu'ils ne se produisent et sur la gestion des impacts négatifs s'ils se produisent. | L'accent est parfois mis sur la gestion des impacts négatifs lorsqu'ils se produisent plutôt que sur la prévention des impacts négatifs avant qu'ils ne se produisent.                                     |
| Se concentrer sur l'ensemble des opérations, des produits et des services   | L'accent est souvent mis sur la certification d'un produit spécifique, sans tenir compte de l'ensemble des activités de l'entreprise.  |
| Prendre en compte l'ensemble de la chaîne de valeur   | L'accent est souvent mis sur des segments spécifiques de la chaîne de valeur, tels que la production ou la transformation.   |
| Comprend l'évaluation et la gestion des impacts négatifs causés par l'entreprise ainsi que par ses partenaires commerciaux, tels que les fournisseurs.      | Elles se limitent souvent à la gestion des impacts négatifs causés directement par l'entreprise, sans tenir compte des impacts négatifs causés par les partenaires commerciaux, tels que les fournisseurs. |

Source: Élaboration de l'auteur.

Les entreprises doivent être conscientes de toute limitation du champ d'application, de l'objectif ou des activités recommandées par les différentes directives de certification. Toutefois, ces exemples de limitations ne doivent pas nécessairement être considérés comme une critique des directives de certification, car celles-ci n'ont pas été conçues pour aider les entreprises à la mise en œuvre d'un devoir de diligence. Il n'est peut-être pas réaliste d'attendre des directives de certification qu'elles couvrent l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, des risques et de la zone géographique, et certaines directives peuvent fonctionner correctement précisément parce qu'elles ont un champ d'application restreint. Les directives de certification spécialisées peuvent fournir des orientations plus détaillées sur un produit, une question ou un stade particulier de la chaîne de valeur, ce qui peut être utile pour traiter les risques spécifiques de manière détaillée. Certains systèmes de certification disposent d'un personnel de terrain dans les pays producteurs et ont généré des connaissances et des expériences liées à certaines zones géographiques, à certains produits et à certaines parties prenantes. La coopération avec les systèmes de certification peut donc aider les entreprises à comprendre et à hiérarchiser les risques spécifiques au contexte. Les systèmes de certification peuvent également contribuer à coordonner les efforts déployés au niveau des produits et au niveau géographique pour traiter les différents risques et problèmes liés aux signaux d'alerte. L'utilisation d'outils sectoriels, tels que les cartes de risques élaborées par les systèmes de certification, peut s'avérer plus rentable que le travail isolé. Cela peut également contribuer à harmoniser les efforts déployés pour faire face aux risques structurels tels que le changement climatique ou le stress hydrique (ISEAL Alliance, 2020).



Toutes les entreprises qui ont répondu à l'enquête initiale du Projet "Fruits responsables" utilisent une ou plusieurs directives de certification, y compris celles énumérées dans le Tableau 3.

**Tableau 3.** Exemples de directives de certification utilisées par les entreprises d'avocats et d'ananas

| Directive                           | Champ d'application de la chaîne de valeur   | Thème central   |
|-------------------------------------|--|---|
| Commerce équitable                  | Production et/ou commerce  | Durabilité sociale, économique et environnementale  |
| GLOBALG.A.P.                        | (selon le cas du titulaire de la certification)  | Sécurité alimentaire; traçabilité; assurance qualité; santé et sécurité au travail des travailleurs; gestion des sites; gestion des sols; gestion de l'épandage d'engrais; lutte intégrée contre les ravageurs; gestion des produits phytopharmaceutiques; et gestion de l'eau. |
| Certification des fruits et légumes | Activités préalables à la récolte, production et manutention, emballage et stockage des produits après la récolte                | Agriculture biologique  |
| La directive IFOAM                  | Production   | Durabilité sociale, économique et environnementale  |
| Rainforest Alliance                 | Exploitation agricole et/ou ensemble de la filière après l'exploitation agricole (selon le cas du titulaire de la certification) | Travail des enfants, travail forcé ou obligatoire, santé et sécurité, liberté d'association et droit à la négociation collective, santé et sécurité des travailleurs.   |

Sources: Fairtrade. 2014. Directive du commerce équitable pour la main d'œuvre salariée. Révisé le 30 avril 2021. Fairtrade. <https://www.fairtrade.net/standard/hl/>;  
 Fairtrade. 2019. Directive pour les négociants du commerce équitable. Révisé le 8 août 2021. Fairtrade. <https://www.fairtrade.net/standard/trader/>;  
 GlobalG.A.P. 2023. What we do. GlobalG.A.P. <https://www.globalgap.org/fr/>;  
 IFOAM Organice International. 2023. Directives et certification. IFOAM Organice International. <https://www.ifoam.bio/>. Dernier accès le 25 janvier 2023;  
 Rainforest Alliance. 2020a. Agricultural Standard, Farm Requirements. Révisé le 31 janvier 2021. <https://www.rainforest-alliance.org/resourceitem/2020-sustainable-agriculture-standard-farm-requirements/>.  
 Rainforest Alliance. 2020b. Directive agricole, exigences relatives à la chaîne d'approvisionnement. Révisé le 31 janvier 2021. <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/2020-sustainable-agriculture-standard-supply-chain-requirements/>.  
 Rainforest Alliance. 2020c. Annexe S4: Rainforest Alliance Remediation. <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/annex-chapter-5-social/>;  
 SAI. 2023. Directive SA 8000. SAI. <https://sa-intl.org/programs/sa8000/>.

### Directives internationales de RSE

Au cours des dernières décennies, l'élaboration de directives, de lignes directrices et de principes internationaux non contraignants relatifs à la conduite responsable des entreprises (aussi appelées "directives de RSE") a contribué à définir les attentes en matière de RSE et de devoir de diligence. Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : Mise en œuvre du cadre "Protéger, respecter et réparer" des Nations unies (UNGP) (ONU, 2011), les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) (OCDE, 2011), les Principes directeurs de l'OCDE relatifs au devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises (OCDE, 2018a) et les Conventions et

recommandations fondamentales de l'OIT ([site web de l'OIT](#)) énoncent les principaux instruments internationaux relatifs au devoir de diligence en matière de RSE. Ceux-ci ont été largement approuvés par les gouvernements, adoptés par les grandes entreprises et les institutions financières, et utilisés comme base pour de nouvelles lois contraignantes.<sup>3</sup>

Des documents d'orientation sectoriels ont été élaborés pour fournir des recommandations aux acteurs de certains secteurs sur les principaux risques et problèmes auxquels ils sont confrontés et sur la manière de les gérer. Pour l'agriculture, le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables est devenu la directive de référence en matière de RSE et de devoir de diligence. Ce guide a été élaboré par la FAO et l'OCDE en collaboration avec des gouvernements, des organisations de la société civile et des entreprises, et a été largement approuvé par les gouvernements et les institutions internationales.

Le Guide OCDE-FAO prend en compte les principaux domaines de risque auxquels est confronté le secteur agricole. S'inspirant des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, il recommande un cadre logique en cinq étapes pour la mise en œuvre du devoir de diligence en pratique. Certaines nouvelles lois sur le devoir de diligence font référence aux recommandations du Guide OCDE-FAO.<sup>4</sup>

Les entreprises productrices d'avocats et d'ananas qui adhèrent aux recommandations du Guide OCDE-FAO peuvent être sûres qu'elles répondent aux attentes internationales en matière de devoir de diligence basé sur les risques.

#### Tableau 4. Le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables

Le Guide OCDE-FAO aborde plusieurs domaines de risques sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance qui se présentent tout au long des filières agricole.

Le Guide OCDE-FAO s'appuie sur les principes généraux qui figurent dans la plupart des directives internationales relatives au devoir de diligence basé sur le risque et comprend quatre sections:

1. Un modèle de politique d'entreprise
2. Un cadre en cinq étapes pour un devoir de diligence fondé sur le risque
3. Une description des principaux risques auxquels sont confrontées les entreprises du secteur agricole et des mesures visant à atténuer ces risques
4. Des conseils pour s'engager avec les peuples indigènes.

Pour une compréhension complète du guide, veuillez vous appuyer sur le texte intégral du guide OCDE-FAO ([OCDE-FAO 2016](#)).

Source: OCDE-FAO. 2016. *OCDE-FAO Guide pour des filières agricole responsables*. Paris et Rome, FAO et OCDE. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/16074ES>.

<sup>3</sup> Parmi les exemples de lois récemment adoptées ou proposées, on peut citer la loi sur le devoir de diligence des entreprises et des maîtres d'œuvre de France, DdV (Le gouvernement français, 2017), la loi allemande sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement, SCDDA (Le gouvernement fédéral d'Allemagne, 2021), la proposition de directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable et de l'UE (Commission européenne, 2022), la loi sur le devoir de diligence en matière de travail des enfants des Pays-Bas (Le gouvernement des Pays-Bas, 2019), la loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni (Le gouvernement du Royaume-Uni, 2015) et le règlement sur le bois de l'UE (Commission européenne, 2010).

<sup>4</sup> Par exemple, SCDD, 2021, et Commission européenne, 2022 et proposition d'amendement à l'EUTR 2010.

Outre les directives approuvées au niveau international, certaines directives RSE sont entièrement gérées par le secteur privé, portent sur une question limitée (par exemple, l'environnement) ou sur la chaîne de valeur (par exemple, le niveau de production), ou offrent une sélection limitée d'actions recommandées.

Parmi les entreprises qui ont répondu à l'enquête initiale du projet Fruits responsables, 27 se sont engagées à suivre les directives internationales de RSE, y compris le Guide OCDE-FAO et celles énumérées dans le Tableau 5.

**Tableau 5.** Exemples de directives internationales RSE auxquelles se réfèrent les entreprises de production d'avocats et d'ananas

| Directive   | Champ d'application de la chaîne de valeur   | Thème central   |
|---|--|---|
| Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP)   | Spécificité générale non agricole  | Droits de l'homme   |
| Critères de performance de la IFC en matière de durabilité environnementale et sociale (Critères de performance de la IFC)                                  | Activités préalables à la récolte, production et manutention, emballage et stockage des produits après la récolte                | Durabilité environnementale et sociale                          |
| Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) | Production   | RSE et devoir de diligence                                      |
| Principes pour l'investissement responsable (PRI)   | Exploitation agricole et/ou ensemble de la filière après l'exploitation agricole (selon le cas du titulaire de la certification) | Focalisation sur le processus                                   |
| Pacte mondial des Nations unies   | Spécificité générale non agricole  | Questions de durabilité sociale, environnementale et économique |

Sources: Nations Unies. 2011. Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Nations Unies. <https://www.ohchr.org/fr/publications/reference-publications/guiding-principles-business-and-human-rights-implementing>; IFC. 2012. Critères de performance de la IFC en matière de durabilité environnementale et sociale. IFC. [https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics\\_ext\\_content/ifc\\_external\\_corporate\\_site/sustainability-at-ifc/publications/publications\\_handbook\\_pps](https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/publications/publications_handbook_pps); OCDE. 2011. Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. OCDE, Paris. <https://www.oecd.org/dafl/inv/mne/oecdguidelinesformultinationalenterprises.htm>; PRI. 2023. Principes pour l'investissement responsable. PRI. [unpri.org](http://unpri.org); Nations unies. 2023. Pacte mondial des Nations unies. Nations unies. <https://www.unglobalcompact.org/>.

### 2.3.3 Directives propres à l'entreprise

Les directives propres à une entreprise, telles qu'un "code de conduite" ou une "politique d'entreprise pour une conduite responsable des affaires", peuvent inclure des exigences qu'une entreprise se fixe à elle-même, ainsi qu'à ses fournisseurs et à ses partenaires commerciaux. Dans le cadre du devoir de diligence, le Guide OCDE-FAO recommande aux entreprises d'adopter une politique d'entreprise en matière de RSE ou de l'intégrer dans les processus existants. Cette politique peut être basée sur le modèle de politique d'entreprise du Guide OCDE-FAO.



## 3. Outil d'analyse des lacunes

### 3.1. À quelles questions l'outil d'analyse des lacunes permet-il de répondre ?

Votre entreprise peut effectuer une analyse des lacunes afin de comparer les directives volontaires que vous utilisez et/ou la politique interne de gestion des risques de votre entreprise avec les principales recommandations du Guide OCDE-FAO.

Les résultats de l'analyse des lacunes ne seront pas enregistrés par la FAO et sont uniquement destinés à être utilisés en interne par votre entreprise. Les résultats vous donneront un aperçu des forces et des faiblesses de vos directives et politiques par rapport aux trois aspects du Guide OCDE-FAO soulignés dans le Tableau 6.

**Tableau 6.** L'analyse des lacunes permet de répondre à trois questions

1. Les principes généraux du devoir de diligence sont-ils intégrés dans le contenu de la directive ou de la politique ?
2. Les principales exigences du modèle de politique d'entreprise du Guide OCDE-FAO, ainsi que les domaines thématiques et les risques couverts par la politique, sont-ils inclus dans la directive ou la politique ?
3. Les étapes présentées dans le cadre en cinq étapes du Guide OCDE-FAO sont-elles incluses dans les processus et les exigences de la directive ou de la politique ?

### 3.2. Quelles sont les contraintes de l'outil ?

L'analyse des lacunes n'est pas destinée à produire une évaluation publique du devoir de diligence d'une entreprise. Une analyse des lacunes complétée n'implique aucune reconnaissance officielle de la part de la FAO ni un alignement complet sur le Guide OCDE-FAO.

Ce guide d'analyse des lacunes ne tire pas de conclusions exhaustives sur la divergence ou la convergence des processus de devoir de diligence de directives particulières ou des secteurs de l'avocat et de l'anas en général. Les exemples fournis concernant les directives communes et les pratiques de mise en œuvre s'appuient principalement sur une analyse documentaire. Le matériel provenant de sources primaires est limité aux réponses d'un groupe sélectionné d'entreprises et d'associations et n'est pas destiné à être utilisé pour tirer des conclusions approfondies sur une directive particulière ou à être représentatif de l'ensemble des secteurs de l'avocat et de l'anas.

La méthodologie et l'outil d'analyse des lacunes présentés dans ce guide n'étudient pas la manière dont les tiers, tels que les organismes de normalisation ou les auditeurs, mettent en œuvre ou garantissent la conformité à une directive. La méthodologie et l'outil aident plutôt les entreprises à effectuer leur propre analyse initiale afin d'identifier les forces et les faiblesses de leurs directives et de leurs politiques et de donner la priorité aux domaines à améliorer.

### 3.3. Qui devrait utiliser l'outil d'analyse des lacunes ?

La haute direction, y compris le directeur général (PDG) et le conseil d'administration de l'entreprise (ou équivalent), est responsable du devoir de diligence. Il est recommandé que le PDG ou un autre cadre supérieur remplisse l'outil d'analyse des lacunes. L'analyse des lacunes peut également être un exercice collectif impliquant à la fois la direction générale, les responsables techniques et les membres du personnel.

### 3.4. En quoi consiste l'outil d'analyse des lacunes et comment l'utiliser ?

L'outil d'analyse des lacunes se compose de trois parties correspondant aux trois questions dans le tableau 6.

La partie 1 de l'outil d'analyse des lacunes permet de répondre à la question suivante : *“Les principes généraux du devoir de diligence sont-ils intégrés dans le contenu de la directive ou de la politique ?”* Elle énumère les principes généraux qui devraient guider la conception et la mise en œuvre du devoir de diligence.

La partie 2 permet de répondre à la question *“Les principales exigences du modèle de politique d'entreprise du Guide OCDE-FAO, ainsi que les domaines thématiques et les risques que la politique couvre, sont-ils inclus dans la directive ou la politique ?”* Elle énumère les domaines thématiques et les risques et impacts associés qui sont inclus dans le modèle de politique d'entreprise du Guide OCDE-FAO. Chaque domaine thématique contient une ou plusieurs exigences. Si vous constatez des lacunes dans le respect d'une ou plusieurs exigences, vous devez prendre en compte la gravité et la probabilité des impacts négatifs survenant si une lacune n'est pas comblée. Vous devez donc réfléchir aux lacunes par rapport aux circonstances spécifiques de votre entreprise, y compris les conditions environnementales et le contexte politique des zones géographiques dans lesquelles vous êtes actif, les produits que vous produisez et commercialisez, les relations commerciales que vous entretenez, ainsi que les segments de la chaîne de valeur dans lesquels vous êtes impliqué. Sur la base de votre analyse, vous jugerez peut-être plus urgent de combler certaines lacunes plutôt que d'autres.

La partie 3 permet de répondre à la question suivante : *“Les étapes présentées dans le processus en 5 étapes du Guide OCDE-FAO sont-elles incluses dans les exigences de la directive ou de la politique en matière de processus ?”* Elle énumère le cadre en 5 étapes du devoir de diligence basé sur les risques recommandé par le Guide OCDE-FAO. Il s'agit d'un cadre pratique, étape par étape, qui peut guider le processus de mise en œuvre du devoir de diligence. Si votre entreprise n'en est qu'au début de la conception et de la mise en œuvre du devoir de diligence, vous risquez de trouver de nombreuses lacunes dans cette section. Vous pouvez mettre en œuvre les exigences de chaque étape pour vous assurer que votre processus de devoir de diligence est complet. Si votre entreprise dispose déjà d'un système de devoir de diligence interne avancé, il peut toujours être utile de le comparer au cadre en 5 étapes. Vous n'êtes pas obligé de suivre les étapes dans l'ordre chronologique, mais vous pouvez envisager d'intégrer les exigences de toutes les étapes dans votre processus de devoir de diligence.

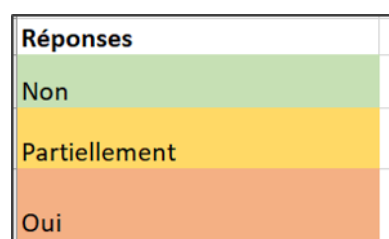
#### 3.4.1. Les fonctions de l'outil d'analyse des lacunes

Veillez répondre à la question visant à déterminer si les directives ou les politiques utilisées par votre entreprise incluent les principes et les exigences énumérés dans l'outil d'analyse des lacunes. Dans la section des commentaires, veuillez préciser si, comment et pourquoi votre entreprise se conforme à ces principes et exigences.

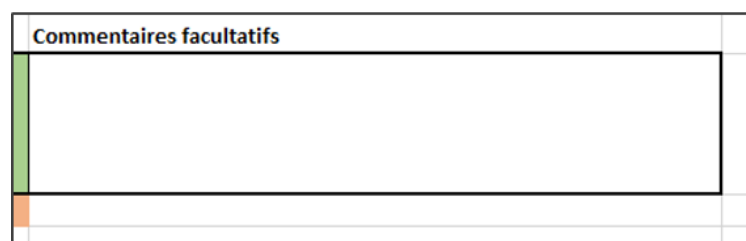
Vous trouverez les questions dans l'onglet "Questionnaire".



Dans la première question, indiquez le titre de la personne ou du groupe de personnes qui remplit l'outil d'analyse des lacunes. Pour toutes les autres questions, cliquez dans les cellules et sélectionnez oui, non ou partiellement.



Dans la section des commentaires, vous pouvez préciser si, comment et pourquoi votre entreprise se conforme à ces principes et exigences.



Pour les critères que votre entreprise remplit, vous pouvez décrire les personnes impliquées, la manière dont ils sont remplis dans la pratique et les raisons pour lesquelles vous pensez qu'ils sont importants pour votre entreprise.

Pour les critères que votre entreprise ne remplit pas, vous pouvez décrire les raisons qui peuvent inclure l'absence d'un plan adéquat, le manque de ressources financières, le manque de connaissances ou le fait que ces critères ne sont pas considérés comme pertinents pour votre entreprise.

Les commentaires peuvent vous aider, vous et vos collègues, à classer par ordre de priorité les lacunes que vous souhaitez combler et à réfléchir aux types de ressources qui seraient nécessaires pour combler ces lacunes.

Lorsque vous avez rempli les réponses, vous trouverez un résumé dans l'onglet "Rapport".



L'exemple hypothétique ci-dessous illustre la similitude de la politique d'une entreprise avec les exigences relatives à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles du modèle de politique d'entreprise des lignes directrices OCDE-FAO.

Dans cet exemple, l'entreprise satisfait une exigence et satisfait partiellement huit exigences des critères relatifs à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Six critères ne sont pas remplis.

| Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources naturelles   | Réponse       | Commentaires facultatifs |
|--|---------------|--------------------------|
| Nous avons mis en place et maintenons, en coordination avec les agences gouvernementales responsables et les tiers le cas échéant, un système de gestion environnementale et sociale adapté à la nature et à l'échelle de nos opérations et proportionné au niveau des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels.  | Partiellement |                          |
| Nous améliorons continuellement nos performances environnementales en  |               |                          |
| • Prévenant, minimisant et remédiant aux impacts négatifs sur l'air, la terre, le sol, l'eau, les forêts et la biodiversité.   | Non           |                          |
| • Prévenant, minimisant et remédiant à la pollution.   | Non           |                          |
| • Prévenant, minimisant et remédiant aux émissions de gaz à effet de serre.  | Partiellement |                          |
| • Évitant ou réduisant la production de déchets dangereux et non dangereux.  | Partiellement |                          |
| • Remplaçant ou réduisant l'utilisation de substances toxiques.  | Non           |                          |
| • Améliorant l'utilisation productive ou en assurant une élimination sûre des déchets.   | Partiellement |                          |
| • Assurant une utilisation durable des ressources naturelles.  | Partiellement |                          |
| • Augmentant l'efficacité de l'utilisation des ressources et de l'énergie.   | Non           |                          |
| • Réduisant les pertes et les déchets alimentaires.  | Partiellement |                          |
| • Promouvant le recyclage.   | Partiellement |                          |
| • Promouvant les bonnes pratiques agricoles, y compris le maintien ou l'amélioration de la fertilité des sols et la prévention de l'érosion des sols.  | Non           |                          |
| • Soutenant et conservant la biodiversité, les ressources génétiques et les services écosystémiques.   | Non           |                          |
| • Respectant les zones protégées, les zones à haute valeur de conservation et les espèces menacées.  | Oui           |                          |
| • Contrôlant et minimisant la propagation des espèces exotiques envahissantes.   | Partiellement |                          |
| Pourquoi est-ce important ?  |               |                          |
| Les efforts visant à rendre les chaînes de valeur agricoles plus durables sur le plan environnemental prennent du temps et des ressources, mais ils sont essentiels pour le bien-être à long terme de ces chaînes de valeur.   |               |                          |
| Les pratiques non durables ont souvent des effets néfastes sur l'environnement, notamment la pollution de l'air, des sols et de l'eau, la déforestation, la perte de biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre. Ces impacts peuvent, à leur tour, menacer la base de ressources naturelles dont dépend l'agriculture.  |               |                          |
| Des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement peuvent améliorer les sols, protéger les bassins versants, restaurer la végétation et l'habitat et préserver la biodiversité. Ces pratiques peuvent à leur tour réduire les coûts des intrants à base de combustibles fossiles et accroître la productivité agricole et la résistance aux chocs externes négatifs tels que les sécheresses, les inondations, les ravageurs et les maladies des plantes. |               |                          |
| Pour plus d'informations, voir la page 65 du Guide OCDE-FAO.   |               |                          |



### 3. Outil d'analyse des lacunes

En ce qui concerne le cadre en 5 étapes, l'entreprise a également identifié de nombreuses lacunes. Cela peut être typique d'une entreprise qui a récemment commencé à développer et à mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques liés au développement durable.

| Étape 1 : Mettre en place des systèmes de gestion d'entreprise solides  | Réponse                     | Commentaires facultatifs |
|---|-----------------------------|--------------------------|
| Notre entreprise a adopté ou intégré dans les processus existants une politique d'entreprise pour une conduite responsable des affaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.  | Partiellement               |                          |
| Note : Vous pouvez utiliser le modèle de politique d'entreprise figurant dans les lignes directrices OCDE-FAO comme base pour élaborer ou mettre à jour votre politique interne en matière de conduite responsable des entreprises.   |                             |                          |
| Nous avons structuré la gestion interne pour soutenir le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement en valeur.  | Non                         |                          |
| Nous avons mis en place un système de contrôle et de transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement.  | Non                         |                          |
| Nous avons renforcé l'engagement avec nos partenaires commerciaux sur les questions liées aux risques de durabilité.  |                             |                          |
| Nous avons mis en place un mécanisme de réclamation au niveau opérationnel en consultation et en collaboration avec les parties concernées.   | Non<br>Partiellement<br>Oui |                          |
| Étape 2 : Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques liés à la chaîne d'approvisionnement  | Réponse                     | Commentaires facultatifs |
| Nous cartographions en permanence notre chaîne d'approvisionnement.   | Partiellement               |                          |
| Nous évaluons les risques d'impact négatif sur l'environnement, la société et les droits de l'homme des opérations, processus, biens et services de l'entreprise et de ses partenaires commerciaux tout au long de leur cycle de vie. | Non                         |                          |

Dans la section des résultats qui donne une vue d'ensemble de la réalisation de tous les domaines thématiques, l'entreprise constate de nombreux autres domaines de convergence partielle ou faible.

|  |     |
|--|-----|
| <b>Principes généraux du devoir de diligence</b>                               | 56% |
| <b>Modèle de politique d'entreprise</b>  |     |
| Analyse d'impact   | 0%  |
| Diffusion  | 0%  |
| Consultations  | 0%  |
| Partage des bénéfices  | 50% |
| Mécanismes de réclamation  | 0%  |
| Le genre   | 50% |
| Droits de l'homme  | 14% |
| Droits du travail  | 17% |
| Santé et sécurité  | 25% |
| Sécurité alimentaire et nutrition  | 0%  |
| Droits fonciers et accès aux ressources naturelles                             | 60% |
| Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources naturelles | 46% |
| Gouvernance  | 75% |
| Technologie et innovation  | 50% |
| <b>Le cadre en cinq étapes</b>   |     |
| Étape 1 : Mettre en place des systèmes de gestion d'entreprise solides         | 10% |
| Étape 2 : Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques liés à la filière    | 0%  |
| Étape 3 : Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux risques | 0%  |
| Étape 4 : Vérifier le devoir de diligence de la filière agricole               | 0%  |
| Étape 5 : Établir un rapport sur le devoir de diligence de la filière agricole | 0%  |



## 4. Conclusions et recommandations

### 4.1. Comment utiliser les résultats de l'analyse des lacunes ?

Les résultats de l'analyse des lacunes sont destinés à être utilisés en interne par l'entreprise. L'outil d'analyse des lacunes est basé sur une feuille de calcul. Seule l'entreprise aura accès à ces résultats une fois l'analyse terminée. La FAO n'enregistrera aucun résultat et ne fournira aucune certification ou autre approbation aux entreprises qui auront effectué leur analyse des lacunes.

Le devoir de diligence basé sur les risques comprend la hiérarchisation des risques à partir d'évaluations continues effectuées par l'entreprise des risques. L'analyse des lacunes ne constitue pas une évaluation complète de l'adhésion d'une entreprise au Guide OCDE-FAO, mais les résultats de l'analyse peuvent aider les entreprises à identifier les limites de leur processus de gestion des risques et à donner la priorité aux domaines à améliorer.

Si une entreprise constate des lacunes dans un ou plusieurs domaines thématiques, elle doit prendre en compte la gravité et la probabilité des impacts négatifs qui pourraient survenir si ces lacunes n'étaient pas comblées. L'entreprise doit réfléchir aux lacunes par rapport à sa situation, y compris les conditions environnementales et le contexte politique des zones géographiques dans lesquelles elle opère ou s'approvisionne en fruits, les fruits qu'elle produit ou commercialise, et les segments de la chaîne de valeur dans lesquels elle est impliquée.

Dans les exemples hypothétiques présentés dans la section 3.4, l'entreprise a constaté de nombreux domaines de convergence partielle ou faible. L'entreprise peut considérer que la satisfaction insuffisante de différentes exigences est problématique et donner la priorité à toutes les lacunes. Bien que toutes les lacunes doivent être prises en considération, l'entreprise peut choisir de se concentrer d'abord sur quelques lacunes en fonction de la probabilité et de la gravité des impacts négatifs et de ses capacités (connaissances, ressources financières, temps, etc.).

Dans l'exemple hypothétique de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles, l'entreprise peut avoir du mal à combler toutes les lacunes immédiatement en raison de ses ressources financières et de ses connaissances limitées. L'entreprise peut estimer que l'exigence "Promouvoir de bonnes pratiques agricoles, notamment pour maintenir ou améliorer la fertilité des sols et éviter l'érosion des sols" peut être satisfaite en travaillant avec ses fournisseurs et en contribuant ainsi à éviter ou à atténuer les impacts négatifs. L'entreprise peut également considérer que le respect d'une exigence particulière peut avoir des effets positifs sur d'autres aspects de la protection de l'environnement ou d'autres domaines tels que la sécurité alimentaire ou la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés.

Toutefois, la législation sur le devoir de diligence précise souvent que le devoir de diligence d'une entreprise peut dépendre de sa taille et de sa puissance économique. Les grandes entreprises sont davantage tenues d'exercer un devoir de diligence. On peut donc s'attendre à ce que les grandes entreprises qui constatent de nombreuses lacunes en combent plusieurs dans les plus brefs délais.

Dans l'exemple hypothétique du cadre en 5 étapes, il y avait également de nombreuses lacunes. Cette situation peut être typique d'une entreprise qui a récemment commencé à mettre en œuvre un système interne de gestion des risques. L'entreprise peut utiliser le cadre en 5 étapes pour guider la mise en œuvre et s'assurer que les processus qu'elle utilise pour exercer son devoir de diligence sont complets. Les entreprises qui disposent déjà d'un système interne avancé de gestion des risques peuvent comparer leur propre processus avec le cadre en 5 étapes et utiliser en toute continuité les étapes recommandées dans le Guide OCDE-FAO. Les entreprises ne sont pas tenues d'utiliser le cadre en 5 étapes dans l'ordre chronologique, mais peuvent prendre en compte chaque composante des étapes dans leur processus de devoir de diligence.

## 4.2. Points importants

- Les chaînes de valeur de l'avocat et de l'ananas peuvent contribuer au développement durable. Cependant, ces chaînes de valeur sont confrontées à des risques de durabilité qui peuvent mettre en péril le succès continu de ces secteurs et contribuer à des impacts néfastes sur les personnes, la planète et la société.
- Un devoir de diligence basé sur les risques et conforme aux directives de devoir de diligence et de RSE approuvées au niveau international peut aider les entreprises à réduire les risques d'impacts négatifs et à devenir plus résilientes face aux chocs externes, et ainsi renforcer leur performance économique à long terme et leur impact positif.
- Le devoir de diligence basé sur les risques peut aider les entreprises à renforcer leur position sur le marché dans le contexte des nouvelles réglementations qui exigent des entreprises qu'elles identifient, traitent et rendent compte de la manière dont elles atténuent les risques liés au développement durable.
- Les entreprises qui peuvent démontrer qu'elles gèrent les risques liés au développement durable de manière globale peuvent attirer des groupes de consommateurs qui fondent leurs choix d'achat sur les questions de développement durable.
- Les entreprises de production d'avocats et d'ananas sont très conscientes des risques liés à la durabilité dans leurs chaînes de valeur, mais peu d'entre elles disposent d'une stratégie interne complète de devoir de diligence basée sur les risques pour les gérer.
- Toutes les entreprises qui ont participé à l'enquête initiale du projet Fruits responsables ont utilisé des directives volontaires de tierces parties.
- Les entreprises sont responsables de la mise en œuvre du devoir de diligence, mais les initiatives de tiers telles que les systèmes de certification peuvent soutenir le processus du devoir de diligence, notamment en fournissant un développement des capacités et des informations spécifiques au contexte sur les risques.
- La mesure dans laquelle les systèmes de certification volontaires peuvent soutenir le devoir de diligence dépend en partie du degré d'alignement de leurs directives et de leur mise en œuvre sur les directives internationales du devoir de diligence, ainsi que d'une série d'autres facteurs. Ces facteurs comprennent le champ d'application du système et l'exactitude de ses déclarations publiques, l'adéquation et la fréquence de ses systèmes de contrôle et de surveillance, son modèle de gouvernance, les degrés de transparence et d'engagement des parties prenantes, ainsi que la dépendance à l'égard d'autres initiatives de tiers et l'utilisation de celles-ci.

#### 4. Conclusiones y recomendaciones

- Le guide d'analyse des lacunes aide les entreprises à effectuer une analyse documentaire de haut niveau des directives volontaires de durabilité pertinentes et des politiques et procédures internes de gestion des risques qu'elles utilisent par rapport aux principales attentes internationales décrites dans le Guide OCDE-FAO.
- Les entreprises peuvent utiliser les résultats de l'analyse des lacunes pour identifier les limites de leurs propres systèmes de gestion des risques liés au développement durable et des initiatives de tiers qu'elles utilisent ou auxquelles elles se réfèrent dans le cadre de leur devoir de diligence.



# Annexes

## Définitions

### La certification

La certification est une procédure par laquelle une tierce partie donne l'assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme à certaines directives et à d'autres documents normatifs, appelés ici "directives de certification" (ISO 2004). La certification peut être utilisée par les entreprises pour renforcer la crédibilité et la confiance des consommateurs, des parties prenantes et d'autres partenaires commerciaux, pour gérer les risques, notamment les risques sociaux, environnementaux, économiques et de réputation, ainsi que pour accéder à des marchés à forte valeur ajoutée et à des marchés de niche.

### Le devoir de diligence

Le devoir de diligence est le processus par lequel les entreprises peuvent identifier, évaluer, atténuer, prévenir et rendre compte de la manière dont elles traitent les impacts négatifs réels et potentiels de leurs activités en tant que partie intégrante des systèmes de prise de décision et de gestion des risques de l'entreprise. Il concerne les impacts négatifs causés par les entreprises ou auxquels elles contribuent, ainsi que les impacts négatifs directement liés à leurs activités, produits ou services dans le cadre d'une relation d'affaires. Les entreprises sont censées prendre en compte tous les types d'impacts négatifs réels et potentiels tout au long de leur chaîne de valeur. Une approche du devoir de diligence basée sur les risques comprend la hiérarchisation des activités du devoir de diligence sur la base d'évaluations des risques effectuées par l'entreprise elle-même. Les mesures du devoir de diligence devraient correspondre à la gravité et à la probabilité des risques identifiés (OCDE, 2018a).

### Analyse des lacunes

Une méthodologie d'analyse des lacunes est utilisée dans le présent document pour aider les entreprises à entreprendre une première analyse des directives et/ou politiques volontaires et de la manière dont elles correspondent aux principales recommandations en matière de devoir de diligence du Guide OCDE-FAO pour des filières d'approvisionnement agricole responsables. L'analyse des lacunes vise à aider les entreprises à identifier les forces et les faiblesses des directives et politiques auxquelles elles adhèrent et à hiérarchiser les domaines à améliorer. Les résultats sont uniquement destinés à être utilisés en interne par l'entreprise et n'impliquent aucune reconnaissance officielle de la part de la FAO ni un alignement complet sur le Guide OCDE-FAO.

La méthodologie de l'analyse des lacunes s'inspire des méthodologies des évaluations de l'alignement de l'OCDE du secteur des minéraux (OCDE, 2018b), du secteur de l'habillement et de la chaussure (OCDE, 2017) et du secteur agricole (en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent document). Elle diffère des évaluations d'alignement de l'OCDE, qui sont menées par des tiers pour entreprendre un examen complet des activités et des exigences d'une initiative de durabilité sectorielle ou d'un organisme de certification par rapport aux Lignes directrices de l'OCDE en matière du devoir de diligence et aux documents d'orientation sectoriels associés.

## **Conduite responsable des entreprises (RSE)**

La conduite responsable des entreprises (RSE) signifie que les entreprises doivent apporter une contribution positive au développement économique, environnemental et social et éviter et traiter les impacts négatifs de leurs propres activités et prévenir ou atténuer les impacts négatifs directement liés à leurs opérations, produits ou services par une relation d'affaires ([OCDE-FAO, 2016](#)).

## **Directives volontaires**

Les directives volontaires fournissent des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques qui peuvent être utilisées de manière cohérente pour garantir que les matériaux, les produits, les processus et les services sont adaptés à leur usage (ISO 2017). Ces directives liées à la durabilité fournissent des exigences, des spécifications, des lignes directrices ou des caractéristiques en rapport avec les questions économiques, environnementales, de gouvernance, sanitaires et sociales. Les directives volontaires sont de plus en plus importantes pour le commerce international des produits alimentaires. Le présent document se concentre sur les directives gérées par des tiers et fait la distinction entre ces directives et les directives spécifiques à l'entreprise (telles que les politiques de l'entreprise), ainsi que les directives réglementaires/obligatoires (telles que les lois nationales).

## **Domaines dans lesquels les directives volontaires communes en matière de développement durable convergent ou divergent avec le Guide OCDE-FAO**

Afin de fournir des exemples de lacunes et de domaines de convergence, une sélection de directives volontaires communes en matière de développement durable a été comparée aux principes généraux de devoir diligence et aux principales recommandations du modèle de politique d'entreprise et du cadre en cinq étapes du Guide OCDE-FAO. Les exemples ne sont pas exhaustifs et ne doivent pas être utilisés pour tirer des conclusions générales sur l'intégration des principes et recommandations de devoir de diligence dans ces directives. Les entreprises qui utilisent ces directives volontaires sont invitées à procéder à leur propre analyse des lacunes en fonction de leur situation.

## **Principes généraux de devoir de diligence**

Le Guide OCDE-FAO intègre des principes généraux de devoir de diligence en matière de RSE. Tous les principes généraux du devoir de diligence ne sont pas énoncés dans le modèle de politique d'entreprise du Guide OCDE-FAO, mais figurent dans diverses parties du document.

Les principes généraux du devoir de diligence que les entreprises devraient prendre en compte sont les suivants:

- Les entreprises sont responsables de la mise en œuvre du devoir de diligence et cette responsabilité ne peut être externalisée.
- La direction générale d'une entreprise est responsable du processus de devoir de diligence de l'entreprise.
- Le devoir de diligence repose sur une approche préventive qui permet d'éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs avant qu'ils ne se produisent.



- Le devoir de diligence est amélioré en permanence, notamment en ajustant et en hiérarchisant les activités du devoir de diligence basé sur les risques.
- Le devoir de diligence prend en compte tous les types de risques liés au développement durable qui sont pertinents pour un secteur, une zone géographique et d'autres circonstances de l'entreprise.
- Le devoir de diligence suit une approche basée sur le risque, ce qui signifie notamment que les mesures de diligence correspondent à la gravité et à la probabilité des impacts négatifs qui surviendraient si ces risques n'étaient pas traités, et prennent en compte les signaux d'alerte ou les risques élevés.
- Le devoir de diligence est conçu et mis en œuvre dans le cadre d'un dialogue avec les parties prenantes. ([OCDE, 2018a](#))

## Questions transversales relatives à la conduite responsable des entreprises (RSE)

### Evaluation de l'impact

Les entreprises peuvent éviter ou atténuer les impacts négatifs en évaluant en permanence les risques de ces impacts.

De nombreuses directives de certification exigent des entreprises certifiées qu'elles évaluent les risques dans le cadre du champ d'application de la directive. Rainforest Alliance a publié un outil d'évaluation des risques détaillé que les entreprises certifiées sont tenues d'utiliser. La directive de Fairtrade pour les organisations de petits producteurs et la directive pour les négociants comportent des exigences en matière d'évaluation des risques, avec des instructions plus ou moins détaillées selon les organisations. De nombreuses autres directives de certification incluent également des critères d'évaluation des risques dans le cadre des directives. Toutefois, des lacunes peuvent subsister par rapport aux attentes internationales en matière d'évaluation de l'impact.

De nombreuses directives internationales de RSE comportent des exigences en matière d'évaluation d'impact. Contrairement au Guide OCDE- FAO, ni le Pacte mondial ni les directives de performance de la Société financière internationale (IFC) n'exigent qu'un nombre représentatif de parties prenantes soit impliqué dans l'évaluation de l'impact. Toutefois, les directives de performance de la IFC indiquent que l'évaluation d'impact doit "être conforme aux bonnes pratiques internationales du secteur" (directive 1 de la IFC) ([site web des directives de performance de la IFC](#)).

### Divuligation

La divulgation publique des risques et des activités visant à traiter les risques liés à une entreprise est un aspect essentiel du devoir de diligence. Un manque de transparence peut susciter la méfiance et empêcher les entreprises de résoudre les désaccords avant qu'ils ne dégénèrent en conflits. Les informations obtenues grâce à des consultations régulières avec les communautés, les travailleurs et les médias peuvent contribuer à instaurer un climat de confiance entre les entreprises et la société.

Si les directives de certification exigent généralement que les entreprises certifiées partagent des informations avec les auditeurs et l'organisme de certification, elles manquent souvent d'exigences en matière de divulgation publique.

Parmi les directives de devoir de diligence de la RSE, les principaux instruments internationaux de devoir de diligence, notamment les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Guide du devoir de diligence de l'OCDE pour la RSE et les Principes directeurs des Nations unies, fournissent des détails sur le type de rapports publics attendus. Le Pacte mondial des Nations unies fournit également des instructions pour les rapports publics relevant de son champ d'application. Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) proposent des actions liées à la divulgation d'informations, sans toutefois les formuler sous forme d'exigences ([site web PRI](#) – Uniquement disponible en anglais).

### Consultations

L'absence de consultation empêche les entreprises d'évaluer les risques spécifiques et d'identifier des mesures de prévention, ce qui peut entraîner l'opposition des communautés concernées lorsque des problèmes surviennent. La consultation des personnes susceptibles d'être affectées par les activités d'une entreprise et par celles de ses partenaires commerciaux et de ses fournisseurs peut contribuer à instaurer un climat de confiance. Ces discussions peuvent également aider les entreprises à évaluer la viabilité de leurs activités et à identifier les défis spécifiques au contexte.

Le devoir de diligence exige que les entreprises organisent des consultations avec les parties prenantes concernées avant et pendant les opérations. Ces directives exigent également que les entreprises respectent les décisions prises par les parties prenantes ayant des droits légitimes sur les ressources naturelles, telles que les terres agricoles.

Selon le droit international des droits de l'homme, les peuples autochtones ont le droit de donner ou de refuser leur consentement libre, préalable et éclairé (CLIP). Que les entreprises opèrent dans des zones peuplées d'autochtones ou qu'elles s'en approvisionnent, les principes du CLIP peuvent guider leurs politiques et leurs activités afin de garantir une consultation solide des parties prenantes.

L'engagement des parties prenantes fait partie de l'outil d'évaluation des risques de Rainforest Alliance. La consultation et l'engagement des parties prenantes à des fins particulières sont également inclus dans les Directives applicables aux exploitations agricoles et aux fournisseurs de la Rainforest Alliance (*Rainforest Alliance Farm and Supplier Standards* en anglais).

Parmi les directives de la RSE, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont conformes à ce critère. Bien que les principes directeurs des Nations unies ne mentionnent pas le CLIP, ils font référence à plusieurs reprises aux droits des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés. Les directives de performance de la IFC font référence au CLIP dans certaines circonstances.

Certaines directives de la RSE comportent des critères peu exigeants en matière de consultation. Le Pacte mondial des Nations unies, par exemple, exige que les entreprises "engagent régulièrement un dialogue avec les parties prenantes pour se tenir au courant de leurs attentes". Cependant, il n'exige pas qu'une entreprise adhère aux décisions prises par les membres des communautés concernées.

### Partage des bénéfices

Le devoir de diligence peut également contribuer à garantir les effets positifs des activités des entreprises sur le développement durable. Le Guide OCDE-FAO recommande que les entreprises contribuent au développement, notamment en promouvant un partage juste et équitable des avantages monétaires et non monétaires avec les communautés concernées, selon des modalités convenues d'un commun accord.

Le partage des bénéfices peut inclure la création d'emplois locaux décents, des opportunités de revenus, l'accès aux crédits et aux marchés, ainsi que des liens avec l'économie locale, le transfert de connaissances et de technologies et l'amélioration des infrastructures locales. Les options de partage des bénéfices doivent être étudiées en concertation avec les communautés locales.

La plupart des directives ne comportent pas de critères de partage des bénéfices. Les directives de performance de la IFC donnent des exemples concrets de cas où le partage des bénéfices est nécessaire. Le partage des bénéfices fait partie du concept de la directive Fairtrade. En plus du prix du produit, une somme supplémentaire appelée "prime de commerce équitable" est payée par les acheteurs de produits certifiés commerce équitable. La prime du commerce équitable est versée à des coopératives agricoles qui décident de l'utilisation de l'argent. La question de savoir si les membres de la communauté qui ne sont pas impliqués dans la coopérative bénéficient de la prime du commerce équitable dépend donc des décisions de la coopérative.

### Mécanismes de réclamation

Les mécanismes de réclamation qui permettent de remédier aux dommages causés par les opérations peuvent aider les entreprises à s'assurer qu'elles respectent les droits de l'homme et qu'elles remédient aux impacts négatifs s'ils se produisent. Ils peuvent aider les entreprises à identifier les risques et à résoudre les différends avec les membres de la communauté avant qu'ils ne prennent de l'ampleur.

Les directives internationales de devoir de diligence comprennent des exigences relatives aux mécanismes de règlement des griefs, notamment des critères d'efficacité basés sur la légitimité, l'accessibilité, la prévisibilité, l'équitabilité, la transparence, l'engagement basé sur le dialogue et l'alignement sur les cadres internationaux. S'inspirant des principes directeurs des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, le Guide OCDE-FAO indique également que les mécanismes de réclamation peuvent permettre de remédier aux effets négatifs. La réparation est un thème récurrent dans le Guide OCDE-FAO. Depuis 2020, Rainforest Alliance exige que ses détenteurs de certification disposent d'un protocole de remédiation (Rainforest Alliance, 2020c). De nombreuses autres directives n'incluent pas cette fonction dans leurs exigences relatives aux procédures de réclamation.

### Genre

Les directives qui incluent les questions de durabilité sociale dans leur champ d'application font référence à la non-discrimination. Les directives IFOAM pour la production et la transformation biologiques (IFOAM Organic International, 2023) font référence à l'égalité des chances et à la non-discrimination des employés, et l'évaluation des risques liés aux pratiques sociales ([GRASP](#)), un complément

facultatif de GLOBALG.A.P, fait référence à la Convention 111 de l'OIT sur la discrimination. La plupart des directives comportant une composante sociale mentionnent aussi explicitement la non-discrimination à l'égard des femmes. Certaines directives incluent également la participation des femmes au leadership et à la prise de décision ou des impacts positifs similaires sur l'égalité des sexes. Le Pacte mondial des Nations unies a élaboré, en collaboration avec ONU Femmes, des "principes d'autonomisation des femmes" qui fournissent des recommandations détaillées sur la manière dont les entreprises peuvent intégrer la dimension de genre ([site web des principes d'autonomisation des femmes](#)).

## Les droits de l'homme

Si les gouvernements sont les premiers responsables de la protection, du respect et de la mise en œuvre des droits de l'homme, les entreprises ont le devoir de respecter ces droits, comme le reconnaissent les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que d'autres directives internationalement reconnues. Les entreprises peuvent également contribuer positivement à la *réalisation* et à la *protection* des droits de l'homme. Le respect et le soutien des droits de l'homme présentent de nombreux avantages pour les entreprises, notamment l'amélioration des relations avec les consommateurs et les travailleurs et la prévention des atteintes à la réputation et de l'exposition à la responsabilité juridique.

La plupart des directives comportant une composante sociale exigent des entreprises qu'elles respectent les droits de l'homme, tandis que certaines les encouragent à contribuer à leur réalisation. Toutefois, peu de directives contiennent des orientations sur le devoir de diligence en matière de droits de l'homme, qui est un outil efficace pour intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans les stratégies de gestion des risques.

Les entreprises devraient envisager de s'informer sur le devoir de diligence en matière de droits de l'homme et de le mettre en œuvre, surtout si l'on tient compte des nouvelles réglementations en vigueur dans les pays producteurs et importateurs. Le Guide OCDE-FAO renvoie à des ressources pertinentes, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le pacte mondial des Nations unies et les lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.

## Droits du travail

Le respect des droits du travail peut améliorer les relations des entreprises avec les travailleurs, réduire les coûts liés aux accidents et accroître l'efficacité et la résistance aux chocs. Les violations des droits du travail peuvent nuire à la réputation de l'entreprise et engager sa responsabilité juridique.

De nombreuses directives comportant un volet social incluent des droits du travail basés sur les directives fondamentales de l'Organisation internationale du travail, qui constituent un élément clé de la législation internationale en matière de droits de l'homme. Toutefois, de nombreuses directives ne font pas référence aux "salaires, avantages et conditions de travail décentes" et à la "réalisation du droit au travail".

Les directives 8000, Fairtrade et Rainforest Alliance sont des exemples de directives de certification comportant des orientations détaillées sur les droits du travail.

## Santé et sécurité

Le secteur agricole comporte souvent certaines des activités les plus dangereuses pour les travailleurs, et de nombreux travailleurs agricoles et agriculteurs souffrent d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Les effets négatifs de l'agriculture sur l'environnement ont souvent aussi des répercussions négatives sur la santé et la sécurité des communautés.

Comme pour d'autres risques, il est plus rentable de prévenir ou de prendre des mesures précoces pour atténuer les risques en matière de santé et de sécurité que de remédier à des impacts négatifs graves. De nombreuses directives ayant une composante sociale ou des directives axées sur la sécurité alimentaire ou les bonnes pratiques de production comprennent des directives pertinentes pour les directives de santé et de sécurité publiques.

De nombreuses directives RSE non spécifiques à l'agriculture comportent des exigences générales en matière de santé et de sécurité. GLOBALG.A.P. et les directives qui se concentrent sur des méthodes agricoles spécifiques, telles que la directive IFOAM pour l'agriculture biologique, fournissent des exigences détaillées et spécifiques à la chaîne de valeur en matière de santé et de sécurité. Rainforest Alliance et Fairtrade ont également des exigences de ce type. Certaines directives de certification font référence aux conventions pertinentes de l'OIT sur la santé au travail (par exemple, les conventions 155 et 184 de l'OIT) ainsi qu'au système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) adopté par le Codex Alimentarius en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Toutefois, peu de directives mentionnent explicitement la santé et la sécurité des communautés touchées et se concentrent plutôt sur la santé et la sécurité au travail et/ou les consommateurs.

## Sécurité alimentaire et nutrition

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive qui répond à leurs besoins et préférences alimentaires pour un mode de vie actif et sain. La sécurité alimentaire repose sur quatre piliers : la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité.

On peut attendre des entreprises du secteur agricole qu'elles comprennent comment leurs activités et celles de leurs fournisseurs et partenaires commerciaux peuvent contribuer ou compromettre la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation d'aliments sûrs, nutritifs et diversifiés. Cette compréhension est essentielle pour remédier aux effets négatifs et renforcer les effets positifs sur ces quatre piliers de la sécurité alimentaire.

Si les chaînes de valeur des fruits tropicaux peuvent contribuer à la sécurité alimentaire de nombreuses façons, notamment en augmentant la production et la disponibilité d'aliments nutritifs, les revenus des travailleurs et des agriculteurs et le développement économique, elles peuvent aussi la compromettre. La conversion des terres de la production d'aliments destinés à la consommation locale à la production de cultures commerciales destinées à des marchés lointains, ainsi que le déplacement des communautés et les impacts environnementaux négatifs peuvent avoir un impact sévère sur la sécurité alimentaire.

Bien que de nombreuses questions couvertes par les directives aient un lien indirect avec la sécurité alimentaire, aucune des directives examinées ne comporte d'exigences exhaustives en matière de sécurité alimentaire.

### **Droits fonciers et accès aux ressources naturelles**

Les différends relatifs aux droits de propriété et à l'accès aux ressources naturelles figurent parmi les causes les plus courantes de griefs entre les agro-industries et les communautés (OCDE-FAO, 2016). Les atteintes aux droits fonciers légitimes peuvent constituer des violations des droits de l'homme. Les litiges fonciers entraînent souvent aussi des pertes financières importantes pour les entreprises en raison, par exemple, de retards ou d'arrêts des opérations et d'une réputation entachée (Locke et al., 2019).

Le Guide OCDE-FAO recommande aux entreprises de s'assurer de manière proactive qu'elles respectent les droits de tenure légitimes, y compris les droits informels, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) (FAO, 2012 – Disponible en anglais ou espagnol uniquement).<sup>5</sup>

Certaines des directives examinées comportant une composante sociale incluent des exigences en matière de droits fonciers. Cependant, aucune d'entre elles n'inclut toutes les recommandations du Guide OCDE-FAO. Les risques liés à la tenure se produisent principalement au niveau de la production de la chaîne de valeur. Il est donc particulièrement important pour les producteurs et les grandes entreprises ayant un effet de levier sur les producteurs de s'assurer que leur atténuation des risques liés à la tenure est conforme aux recommandations du Guide OCDE-FAO (pp. 28, 61-63) et de la VGGT.

### **Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources naturelles**

L'agriculture durable peut contribuer à la protection de l'environnement, par exemple en conservant les sols, en protégeant les bassins versants, en restaurant la végétation et l'habitat et en préservant la biodiversité. Toutefois, le secteur agricole contribue également à la dégradation de l'environnement, notamment à la déforestation et à la dégradation des forêts, à la contamination de l'eau et aux émissions de gaz à effet de serre.

Les directives examinées qui mettent l'accent sur l'environnement comportent des exigences strictes en matière de protection de l'environnement et d'utilisation durable des ressources naturelles, en particulier au niveau de la production, et fournissent des conseils détaillés sur la manière d'éviter et d'atténuer les risques pour l'environnement.

---

<sup>5</sup> Les VGGT sont les premières lignes directrices mondiales sur la gouvernance de la tenure. Elles ont été élaborées dans le cadre de consultations multi-acteurs et ont été largement approuvées par les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

## Gouvernance

Le Guide OCDE-FAO stipule que les entreprises doivent agir conformément à la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les principes de gouvernement d'entreprise. Il est donc recommandé aux entreprises de consulter ces principes (OCDE, 2021).

Parmi les directives examinées, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales contiennent les recommandations les plus détaillées sur les questions de gouvernance. Nombre de ces critères ont été repris dans le Guide OCDE-FAO. La plupart des directives RSE examinées comportent des critères généraux de lutte contre la corruption. Certaines directives de certification comportent des critères relatifs à la corruption. À l'exception des lignes directrices pour les entreprises multinationales, les directives examinées ne mentionnent pas les lois fiscales, bien que le respect des lois nationales en général soit souvent mentionné.

## Technologie

Hormis les lignes directrices pour les entreprises multinationales, peu de directives exigent explicitement des entreprises qu'elles contribuent au transfert de technologies respectueuses de l'environnement et génératrices d'emplois. Toutefois, étant donné que de nombreuses directives de certification mettent l'accent sur la formation et le développement des capacités, y compris les pratiques durables sur le plan environnemental, on peut affirmer que ces directives peuvent contribuer au respect de ce critère. Étant donné l'importance de la recherche et du développement et du transfert de technologies appropriées pour accroître la durabilité et la résilience du secteur agricole, il s'agit d'un domaine auquel les directives pourraient contribuer davantage.

## Exemples de lacunes et de domaines de convergence entre la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au développement durable dans la pratique et le Guide OCDE-FAO

Cette annexe fournit des exemples de lacunes et de domaines de convergence entre les activités de gestion des risques liés au développement durable des entreprises et les recommandations du Guide OCDE-FAO. Ces exemples sont tirés de l'enquête initiale du Projet "Fruits responsables". En raison du peu d'informations disponibles, ils ne sont pas détaillés.

Près de 90 % des entreprises qui ont répondu à l'enquête initiale considèrent que l'évaluation des risques est très importante pour le bien-être et le fonctionnement de leur entreprise.

Une entreprise a déclaré qu'être "capable d'estimer les risques nous permettra d'effectuer une meilleure gestion - non seulement agronomique mais aussi commerciale" et une autre entreprise a déclaré que l'évaluation des risques "est d'une importance vitale pour maintenir la confiance et la sécurité de chacun de nos clients et collaborateurs".

Renforçant l'importance de l'évaluation des risques, de nombreuses entreprises ont indiqué dans l'enquête initiale que la direction générale était responsable de la gestion des risques. De

nombreuses entreprises ont également désigné des personnes chargées de travailler sur les questions de développement durable prioritaires. La question de savoir si ces personnes sont également responsables de la gestion des risques liés au développement durable doit être validée. La profondeur de l'engagement en faveur de l'évaluation des risques peut toutefois être limitée, car l'enquête a révélé que moins de 20 % des entreprises forment l'ensemble de leurs employés aux questions de durabilité.

### **Lacunes dans les activités de gestion des risques**

Les résultats de l'enquête initiale indiquent que les lacunes dans les activités de gestion des risques correspondent à l'absence de ces sujets dans les directives volontaires externes de développement durable utilisées par les entreprises. La prise en compte de questions autres que celles couvertes par les directives externes améliorerait le devoir de diligence et le profil de risque d'une entreprise. Une analyse des lacunes peut aider les entreprises à identifier ces questions. Parallèlement, une analyse des lacunes peut aider les entreprises à identifier les domaines dans lesquels leurs activités sont déjà alignées avec le Guide OCDE-FAO, même si elles n'entrent pas dans le champ d'application des directives externes utilisées.

Plus précisément, la plupart des entreprises ayant répondu à l'enquête initiale ont indiqué qu'elles avaient mis en place des politiques de développement durable couvrant certains domaines thématiques du Guide OCDE-FAO. Les domaines thématiques les plus courants sont les droits du travail et diverses questions environnementales. L'égalité des sexes, les droits de l'homme et l'engagement communautaire, la gestion de l'eau et la lutte contre la corruption sont également des thèmes courants, mais moins fréquents que les deux précédents.

À l'inverse, l'enquête suggère que les questions qui ne sont pas suffisamment couvertes par les directives utilisées par les entreprises sont souvent omises. Les domaines thématiques souvent omis sont le changement climatique, la technologie et l'innovation, les droits fonciers, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la communication et la divulgation d'informations.

### **Les directives volontaires peuvent soutenir le devoir de diligence**

Lorsque l'on s'appuie sur les exigences de directives tierces plutôt que sur une évaluation des risques effectuée par l'entreprise elle-même, les mesures peuvent être basées sur des risques génériques et ne pas être adaptées aux conditions spécifiques de l'entreprise. En d'autres termes, il n'est pas certain que le système de gestion des risques vise à prévenir de manière proactive les risques identifiés par l'entreprise elle-même.

Néanmoins, les directives peuvent aider les entreprises à élaborer un système de gestion des risques adapté à leur situation spécifique. Les entreprises peuvent s'inspirer des cartes des risques ou des modèles élaborés par les directives de certification qui tiennent compte, par exemple, de la géographie et du produit dans leurs critères d'évaluation.

Pour les grandes entreprises et celles qui travaillent avec de nombreux fournisseurs et partenaires commerciaux externes, il est nécessaire de mettre en place un système de gestion des risques avec des rôles clairement désignés et des processus formels de devoir de diligence. Pour les entreprises plus petites, s'appuyer sur des directives tierces peut être un bon début, comme le suggère l'entretien avec une entreprise d'avocats.





## Résumé d'un entretien avec une entreprise du secteur de l'avocat

Les représentants d'une entreprise du secteur de l'avocat ont confirmé qu'elle s'appuie sur les directives de certification pour la gestion des risques liés à la durabilité, bien qu'elle ait mis en place un processus informel de gestion des risques liés à la durabilité et qu'elle vise à accroître sa capacité interne à gérer les risques à l'avenir.

Le modèle d'entreprise de la société peut également prévenir certains risques liés au développement durable. Il est conçu pour contribuer aux objectifs de durabilité environnementale et sociale et l'entreprise travaille directement avec un nombre limité de coopératives de petits exploitants agricoles. Cela permet à l'entreprise d'avoir une bonne vue d'ensemble de la filière d'approvisionnement et de nouer des relations solides avec ses petits exploitants fournisseurs. L'entreprise a déclaré que la transparence, la confiance et la traçabilité lui valent la confiance des consommateurs. Toutes les coopératives sont certifiées bio et commerce équitable. L'entreprise a déclaré que la certification met les consommateurs à l'aise, car ils savent que l'entreprise se soumet chaque année à des audits réalisés par des tiers.

Les membres du personnel sont officiellement chargés d'évaluer et de signaler les différents domaines de risque liés aux implications financières pour l'entreprise et ses fournisseurs. Chaque mois, les collègues s'informent mutuellement sur le domaine de risque dont ils sont responsables. Les risques sociaux et environnementaux sont également évalués chaque année en collaboration avec les fournisseurs. L'entreprise s'efforce d'intégrer les risques identifiés dans sa planification. Les risques liés au changement climatique ont augmenté au cours des dernières années et l'entreprise utilise différentes stratégies d'approvisionnement et de marketing et différents moyens pour aider ses fournisseurs à s'adapter à ces risques.

Bien que l'entreprise ne dispose pas d'une politique formelle de gestion des risques, son utilisation des directives de certification et ses pratiques de gestion des risques peuvent contribuer à éviter certains risques et semblent adaptées à la situation de l'entreprise.



### Diffusion des technologies

Même si un domaine thématique particulier des lignes directrices de l'OCDE-FAO n'est pas inclus dans la stratégie de gestion des risques d'une entreprise, celle-ci peut dans certains cas le respecter dans la pratique. Par exemple, la plupart des directives volontaires ne respectent pas les critères de transfert de technologie des lignes directrices de l'OCDE-FAO, alors que les entreprises peuvent contribuer au développement et à la diffusion de la technologie dans la pratique. Un entretien avec une entreprise de production d'ananas (résumé ci-dessous) suggère que l'entreprise contribue au développement et au transfert de technologies respectueuses de l'environnement, même si cela ne fait pas partie de ses processus de certification.



## Résumé d'un entretien avec une entreprise du secteur de l'ananas

L'entreprise dispose de sa propre politique de développement durable qui inclut la gestion des risques liés au développement durable. Le directeur général et une équipe technique sont responsables de sa mise en œuvre.

L'entreprise intègre dans sa politique de durabilité les exigences des directives de certification auxquelles elle se conforme, notamment Fairtrade, GLOBAL G.A.P. et Rainforest Alliance. Le représentant de l'entreprise a expliqué que l'utilité de la certification dépendait de la manière dont l'entreprise l'utilisait. L'entreprise utilise les directives et la certification pour améliorer continuellement son organisation et son efficacité plutôt que comme un simple moyen d'accéder aux marchés. L'entreprise alloue des ressources pour s'assurer que le personnel opérationnel comprend les directives, notamment par le biais de sessions de formation sur ces directives. Le personnel de l'entreprise a également bénéficié de formations dispensées par Rainforest Alliance et la German Corporation for International Cooperation.

L'une des priorités de l'entreprise en matière de développement durable est la biodiversité et la réduction de l'utilisation des produits agrochimiques. Le changement climatique est un défi de taille que l'entreprise n'a pas encore pleinement pris en compte dans sa politique de gestion des risques.

L'entreprise propose des formations aux agriculteurs ainsi que des biotechnologies pour résister aux parasites et aux maladies des plantes, de petites stations météorologiques et des équipements pour surveiller l'utilisation de l'eau. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence de la plupart des directives examinées, cela est conforme aux critères d'orientation de l'OCDE-FAO sur le développement et la diffusion de technologies appropriées.



### Mécanismes de réclamation

Parmi les entreprises ayant répondu à l'enquête, 68 % des entreprises de production d'avocats et 100 % des entreprises de production d'ananas disposent d'un mécanisme de règlement des griefs pour les parties prenantes concernées. La conception de ces mécanismes varie. Certaines entreprises se concentrent sur des mécanismes de réclamation internes, tandis que d'autres permettent aux parties prenantes externes, telles que les membres des communautés concernées, de déposer des plaintes. Certaines entreprises ont déclaré que leur participation à des systèmes de certification les avait aidées à développer leurs capacités dans ce domaine. Une entreprise a notamment indiqué qu'elle s'appuyait sur le service d'assistance téléphonique de *Fairtrade* dans son pays d'origine.

## Information du public

En ce qui concerne la divulgation publique, 54 % des entreprises d'avocats et 67 % des entreprises d'ananas ont indiqué qu'elles divulguaient des informations sur leur travail en matière de développement durable. Toutefois, la fréquence et l'audience de ces rapports ne sont pas claires pour une grande partie des entreprises. On ne sait pas non plus si ces rapports fournissent des informations liées au devoir de diligence ou sur les mesures de durabilité en général. L'encadré suivant **décrit l'expérience d'une entreprise dont les rapports ont été influencés par une directive volontaire.**



### Exemple de rapport de développement durable rendu public

En 2021, une association d'avocats a publié un rapport sur la manière dont ses activités sont conformes aux recommandations du Pacte mondial des Nations unies. Le rapport ne fournit pas de détails sur la question de savoir si et comment l'association ou ses membres exercent un devoir de diligence. Il ne reconnaît pas explicitement les risques concrets en matière de développement durable associés au secteur de l'avocat dans sa zone géographique d'activité. Toutefois, les questions et les risques de durabilité abordés dans le rapport sont des questions qui sont souvent soulignées dans la littérature sur le secteur de l'avocat et, plus généralement, sur le secteur des fruits tropicaux.

Le rapport fournit des exemples de la manière dont l'association travaille pour s'assurer que ses membres respectent les dix principes du Pacte mondial ainsi que certains objectifs de développement durable (ODD), notamment les ODD 6, 8, 12 et 15.





## Références

**Commission européenne.** 2022. *Proposition de directive relative au devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable et annexe*. Justice et consommateurs. Bruxelles. Cité le 30 septembre 2022. [https://commission.europa.eu/publications/proposal-directive-corporate-sustainability-due-diligence-and-annex\\_fr](https://commission.europa.eu/publications/proposal-directive-corporate-sustainability-due-diligence-and-annex_fr).

**Commission européenne.** 2010. *Le règlement sur le bois de l'UE (EUTR)*, Bruxelles. Cité le 30 septembre 2022. [https://environment.ec.europa.eu/topics/forests/deforestation/illegal-logging/timber-regulation\\_fr](https://environment.ec.europa.eu/topics/forests/deforestation/illegal-logging/timber-regulation_fr).

**Fairtrade.** 2014. *Standard du commerce équitable pour la main-d'œuvre salariée*. Révisé le 30 avril 2021. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.fairtrade.net/standard/hl>. (Uniquement disponible en anglais)

**Fairtrade.** 2019. *Standard pour les négociants du commerce équitable*. Révisé le 8 août 2021. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.fairtrade.net/standard/trader>. (Uniquement disponible en anglais)

**FAO.** 2012. *Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT)*. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.fao.org/tenure/voluntary-guidelines/fr/>.

**FAO.** 2014. *Directives volontaires pour des systèmes alimentaires durables : Défis et opportunités Un atelier du programme FAO/PNUE sur les systèmes alimentaires durables*. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=c2550647-d475-5412-94be-0822e4d1abf2%2f>.

**IFOAM Organice International.** 2023. *Directives et certification*. IFOAM Organice International. Dernier accès le 25 janvier 2023. <https://www.ifoam.bio/>.

**ISEAL Alliance.** 2020. *Note d'information ISEAL: devoir de diligence des entreprises, directives de durabilité et certification*. Cité le 29 juillet 2022. [https://www.isealalliance.org/sites/default/files/resource/2020-01/Due-Diligence-Briefing-Note\\_ISEAL\\_01-2020\\_1.pdf](https://www.isealalliance.org/sites/default/files/resource/2020-01/Due-Diligence-Briefing-Note_ISEAL_01-2020_1.pdf). (Uniquement disponible en anglais)

**ISO.** 2017. *Une opportunité de collaboration - Directives, évaluation de la conformité, accréditation et assurance*. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.iso.org/fr/publication/PUB100420.html>.

**GLOBALG.A.P.** 2021. *GLOBALG.A.P. Risk Assessment on Social Practice (GRASP) Règles générales du GRASP et listes de contrôle associées*. Dernier accès le 10 décembre 2021.

**GLOBALG.A.P.** 2023. *What we do. GlobalG.A.P.* Dernier accès le 25 janvier 2023. <https://www.globalgap.org/fr/>

**Gouvernement fédéral de la République fédérale d'Allemagne.** 2021. *La loi allemande sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement* (SCDDA). Cité le 29 juillet 2022. <https://www.bmas.de/DE/Service/Gesetze-und-Gesetzesvorhaben/gesetz-unternehmerische-sorgfaltspflichten-lieferketten.html>. (Uniquement disponible en anglais ou allemand)

**Gouvernement Français.** 2017. *Loi sur le devoir de diligence des sociétés et des maîtres d'œuvre de France* (DdV). Cité le 29 juillet 2022. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034290626/>.

**Gouvernement des Pays-Bas.** 2019. *La loi sur le devoir de diligence en matière de travail des enfants des Pays-Bas*. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.evofenedex.nl/actualiteiten/gemaakt-zonder-kinderhandjes#:~:text=17%2D02%2D2022%20Er%20komt,hun%20keten%20aan%20te%20pakken>. (Uniquement disponible en hollandais)

**Gouvernement du Royaume-Uni.** 2015. *La loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni*. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2015/30/contents/enacted> [https://www.globalgap.org/uk\\_en/documents/?fq=gg.standard.ga:\(%22grasp%22\)&fq=con\\_locales:\(%22en%22\)&fq=gg.document.type:\(%22checklist%22+OR+%22cpacc%22+OR+%22regulations%22+OR+%22rules%22\)](https://www.globalgap.org/uk_en/documents/?fq=gg.standard.ga:(%22grasp%22)&fq=con_locales:(%22en%22)&fq=gg.document.type:(%22checklist%22+OR+%22cpacc%22+OR+%22regulations%22+OR+%22rules%22)). (Uniquement disponible en anglais)

**Locke et al.,** 2019. *Évaluer les coûts des risques liés à la propriété foncière pour les entreprises agroalimentaires*. Cité le 29 juillet 2022. <https://odi.org/en/publications/assessing-the-costs-of-tenure-risks-to-agribusinesses/> (Uniquement disponible en anglais)

**OCDE.** 2022. *OCDE Évaluations de l'alignement des programmes de l'industrie et des parties prenantes*. Paris. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.oecd.org/corporate/industry-initiatives-alignment-assessment.htm>.

**OCDE.** 2021. *Recommandation du Conseil sur les principes de gouvernement d'entreprise (adoptée en 1999 et révisée en 2004, 2015 et 2021)*. OCDE/LEGAL/0413. Paris. Cité le 29 juillet 2022. <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0413>.

**OCDE.** 2018a. *Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des affaires (RSE)*. Paris. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.oecd.org/investment/due-diligence-guidance-for-responsible-business-conduct.htm>.

**OCDE.** 2018b. *Évaluation de l'alignement des programmes industriels sur les orientations de l'OCDE en matière de minéraux*. Paris. Cité le 29 juillet 2022. <http://mneguidelines.oecd.org/industry-initiatives-alignment-assessment-minerals.htm>.

**OCDE.** 2017. *Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des filières d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure*. Paris. Cité le 29 juillet 2022. <https://mneguidelines.oecd.org/responsible-supply-chains-textile-garment-sector.htm>.

**OCDE.** 2011. *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales*. Paris. Cité le 29 juillet 2022. <http://mneguidelines.oecd.org/guidelines/>.

- OCDE-FAO.** 2021. *Guide OCDE-FAO pour des filières d'approvisionnement agricole responsables - Contribuer à la réalisation des ODD*. Publication OCDE, Paris. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CA6772FR> [card/en/c/ca6772en/](https://www.fao.org/documents/card/en/c/ca6772en/).
- OCDE-FAO.** 2019. *Projet pilote sur la mise en œuvre des lignes directrices de l'OCDE et de la FAO pour des filières agricole responsables - Rapport final*. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=ca6772en%2f>
- OCDE-FAO.** 2018. *Projet pilote sur la mise en œuvre du Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables : Rapport de base*. <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=ca6772en%2f>.
- OCDE-FAO.** 2016. *Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables*. <https://www.fao.org/publications/card/en/c/eba5f5f1-bbf2-462b-b3f1-3de4049aa381>.
- Partiti, Enrico.** 2021. *Le rôle des directives volontaires dans la gestion des risques sociaux et environnementaux dans les chaînes de valeur mondiales*. TILEC Document de travail No. DP2021-010. [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3839485](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3839485) [papers.cfm?abstract\\_id=3839485](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3839485). (Uniquement disponible en anglais)
- Rainforest Alliance.** 2020a. *Directive agricole, exigences relatives à l'exploitation*. Révisée le 31 janvier, 2021. <https://www.rainforest-alliance.org/fr/resource-item/2020-exigences-pour-les-exploitations-agricoles/>
- Rainforest Alliance.** 2020b. *Directive agricole, exigences relatives à la chaîne d'approvisionnement*. Révisée le 31 janvier, 2021. <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/2020-sustainable-agriculture-standard-supply-chain-requirements/>.
- Rainforest Alliance.** 2020c. *Annexe S4: Remédiation de Rainforest Alliance*. <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/annex-chapter-5-social/>.
- Rainforest Alliance.** 2021. *Annexe S3: Outil d'évaluation des risques*. 5 août 2021. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.rainforest-alliance.org/resource-item/annex-s3-risk-assessment-tool/>.
- SAI.** 2023. SA 8000 Directive. SAI. Dernier accès le 25 janvier 2023. <https://sa-intl.org/programs/sa8000/>. (Uniquement disponible en anglais)
- United Nations.** 2011. *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : Mise en œuvre du cadre "Protéger, respecter et réparer" des Nations unies*. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.ohchr.org/fr/publications/reference-publications/guiding-principles-business-and-human-rights-implementing>
- UN Women.** 2022. *Principes d'émancipation des femmes (Women's empowerment principles)*. Cité le 29 juillet 2022. <https://www.weeps.org/>.

## CONTACTEZ-NOUS

Projet Fruits responsables

[Responsible-Fruits@fao.org](mailto:Responsible-Fruits@fao.org)

<https://bit.ly/responsible-fruits>

Division des marchés et du commerce

[www.fao.org/markets-and-trade](http://www.fao.org/markets-and-trade)

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**  
Rome, Italie

Soutenu par:



Ministère fédéral  
de l'Alimentation  
et de l'Agriculture